

DISCOURS
SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'Hon. J. C. McCorkill

Trésorier de la Province

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 31 JANVIER 1906

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL

1906

FS A1

A1

1906

ex. 2

OL

P. 5000.

Lecture

Am place

DISCOURS SUR LE BUDGET

PREAMBULE

M. l'Orateur,

Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de demander à cette Chambre les crédits ordinaires pour l'administration des affaires de la Province, nous avons perdu deux de nos collègues, dont l'un n'avait que tout récemment reçu son mandat de représentant du peuple, et qui, par conséquent, n'avait pas eu le temps de se mettre bien en vue dans cette Chambre, l'autre étant un homme bien connu de la population de cette province, qui avait occupé le poste municipal le plus élevé que pouvait lui confier la métropole commerciale de la Puissance, qui avait porté un vif intérêt à l'accomplissement de ses devoirs législatifs et rendu de grands services quant à la législation soumise à cette Chambre durant le temps qu'il y siégea. Je profite de cette occasion pour reconnaître et apprécier les conseils et l'aide qu'il me donna, en plusieurs circonstances, dans l'accomplissement de mes devoirs comme trésorier, et comme membre de l'Exécutif.

Avant de faire la motion ordinaire demandant que la Chambre siège en comité des subsides, j'implore votre patience et votre vive attention pendant que je vous donnerai les détails les plus importants de l'administration financière de la province durant l'année finissant le 30 juin 1905, et un état correct, non fardé et inattaquable de notre dette publique.

LES PREVISIONS 1904-1905

Vous vous rappellerez, il n'y a pas de doute, qu'au cours de mes remarques, lorsque j'ai eu l'honneur de soumettre à cette Chambre l'état financier de la Province pour l'année finissant le 30 juin 1903, j'ai donné un aperçu des recettes et des dépenses probables de l'année finissant le 30 juin 1905.

J'en concluais, après avoir consulté mes collègues et les chefs de mon département, que notre revenu s'élèverait tout probablement à la somme de \$4,747,394.72, et que les dépenses ordinaires et extraordinaires, (moins les subventions aux chemins de fer) atteindraient la somme de \$4,733,852.77, ce

qui laisserait, comme résultat exact des opérations de l'année, un surplus, peu considérable, il est vrai, mais tout de même satisfaisant de \$13,541.95.

Je me rappelle, Monsieur l'Orateur, que lorsqu'il a bien voulu réfuter et discréditer cette prévision, le critique si entendu, si éloquent et si courtois toujours, dont l'absence de cette Chambre, depuis les dernières élections générales, n'est pas regrettée seulement par les quelques rares personnages de sa suite qui ont survécu à la défaite et à la capitulation de 1904, mais encore par les membres de cette Chambre qui ont l'honneur de siéger à votre droite, je me rappelle, dis-je, que ce critique prétendait signaler devant nous, le désastre parce que, hélas ! ce surplus s'élevait à la somme de treize mille piastres.

Il voyait dans ce "treize" un chiffre fatidique, et il disait que c'était l'indice certain que la balance pour l'année 1904-1905 serait négative, et qu'au lieu d'avoir à déclarer un surplus, dans la présente occasion, il me faudrait subir l'humiliation d'admettre un déficit.

Monsieur l'Orateur, malgré le sang celtique qui coule dans mes veines, j'ai parfaitement réussi, grâce à l'atmosphère vivifiante que j'ai respirée et à la sage éducation que j'ai reçue dans ce pays vaste et progressiste qui est le nôtre, à éliminer de mon tempérament tout reste de cette superstition qui, dit-on, régnait au pays de mes ancêtres, mais n'a pu, je suis heureux de le dire, s'acclimater et prendre racine chez nous. C'est donc avec une parfaite sérénité d'esprit que j'ai pu subir la critique et la prédiction de l'honorable M. Flynn.

La prédiction de l'honorable monsieur était aussi erronée que tant d'autres prédictions que lui-même et ses partisans ont faites devant cette Chambre, en cette occasion et en bien d'autres encore.

J'ai grand plaisir à annoncer à cette Chambre, et j'aime à croire que chacun de ses membres accusera assez de patriotisme pour apprendre aussi avec un égal plaisir, que l'état financier de l'année est encore meilleur que ne le faisait alors ma prédiction, et qu'au lieu de déclarer un surplus de \$13,541.95 seulement, j'ai, en dépit de l'augmentation des dépenses, la satisfaction de déclarer que ce surplus est de \$49,095.12.

RECETTES ORDINAIRES

Les comptes publics de l'exercice financier finissant le 30 juin dernier ont été déposés sur la table, le premier jour de la session.

Je ne doute pas, monsieur, que chaque membre de cette Chambre ait fidèlement, consciencieusement, laborieusement et avec profit consulté cet important rapport, et qu'il ait été content d'apprendre que le revenu ordinaire de l'année, provenant de toutes sources, s'est élevé à la somme de \$5,039,-

001.07, et que la dépense ordinaire s'est élevée à \$4,937,882.77, ce qui laisse un excédent des recettes sur la dépense ordinaire de \$101,718.30

En outre de la dépense ordinaire ci-dessus mentionnée, il a été dépensé, pour travaux publics, bâtisses, etc., sous le chef des dépenses extraordinaires qui sont imputables ordinairement au compte du capital, des sommes détaillées comme suit :

Pour construction d'une nouvelle bâtisse, à Montréal, près du palais de Justice, pour le registrateur et autres bureaux publics. . \$35,000.00
 Acompte palais de Justice, district de Pontiac. 2,023.18
 Pont en fer Métapédia. 15,000.00
 qui ont été payées à même le revenu ordinaire, et s'élevaient à un total de. \$52,023.18

En déduisant les dépenses ordinaires et extraordinaires qui s'élevaient à. \$4,989,905.95
 des recettes données ci-dessus, il y a un excédent de recettes sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de. \$49,095.12
 ce qui est le surplus réel que je réclame comme résultat des opérations financières ordinaires de l'année.

La dette nette de la Province a été réduite, durant l'année, de \$138,013.14, sans cela, le surplus que j'aurais eu l'honneur d'annoncer aurait été de. \$187,108.26
 et nous avons payé en subventions aux compagnies de chemins de fer, fixées par des statuts antérieurs à 1897, une autre somme de. \$124,893.47

SOURCES DE REVENU

Les principales sources de revenu ont été les suivantes :

Subside du gouvernement du Canada.	\$1,086,713.48
Intérêt sur fonds de fidéicomis.	73,835.57
Intérêt sur subventions de chemins de fer, en vertu de 47 Victoria (Canada) chapitre 8.	108,713.83
ou un total, payé par la Puissance du Canada de.	1,269,262.88
Terres, mines et pêcheries.	1,602,390.24
Timbres judiciaires et autres revenus dérivant de l'administration de la justice de la Province.	269,285.12
Timbres d'enregistrement.	78,485.15
Licences.	745,310.26
Taxes directes.	303,882.43
Droits sur les successions.	183,382.19
Législation.	12,877.10
Pour l'entretien des asiles d'aliénés.	116,030.34

Ecoles de réforme et d'industrie.	23,446.51
Revenu fortuit.	20,733.17
Intérêt sur prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	318,148.77
Taxe, remboursement subventions chemins de fer.	41,421.92

RECETTES EXCEDANT LES PREVISIONS

Quelques-unes des sources de revenu ci-dessus ont rapporté plus que je n'avais prévu dans l'état que j'ai soumis à cette Chambre, tandis que d'autres ont donné moins. Au nombre de celles qui ont été plus lucratives pour la Province qu'il n'avait été prévu, il n'y a qu'à mentionner spécialement les suivantes :

Les terres, mines et pêcheries, qui ont donné, en sus des prévisions,

la somme de.\$222,390.24
Timbres judiciaires.	16,471.90
Licences.	45,310.26
Taxes directes sur corporations commerciales.	43,882.43
Entretien des aliénés.	26,030.34
Revenu fortuit.	11,733.17
Taxe subventions chemins de fer.	26,421.92

On verra, en référant à mon dernier état financier, que les sources de revenu ci-dessus excédant les prévisions, comprennent celles qui furent aussi particulièrement profitables durant l'exercice précédent.

TERRES, MINES ET PECHERIES

A la dernière session de la Législature, nos terres, mines et pêcheries étaient administrées dans un seul département, de même que la colonisation et les travaux publics. En vertu du chapitre 12 des Statuts de 1905, on a créé trois départements avec les deux anciens, savoir : le département des terres et forêts, le département de la colonisation, des mines et des pêcheries et le département des travaux publics et du travail.

Les probabilités du revenu comprenant les terres, mines et pêcheries dans un seul item, furent donc pour l'année 1904-1905 évaluées

à.\$1,380,000.00
Le montant réellement perçu de l'administration de ce département a été de.	1,602,390.24

soit une augmentation sur les probabilités de \$ 222,390.24

Voici les principaux items qui ont produit cette recette brute :

Droits de coupe de bois.\$750,579.39
Licences de limites.	389,576.12

Location de terrains.	208,712.00
Terres de la Couronne et domaine de la Couronne.	137,049.58
Pêcheries.	660,030.27
Taxe du feu.	10,095.62

Je ne répéterai pas ici, M. l'Orateur, ce que j'ai dit, dans mon dernier discours sur le budget, à propos de la politique du gouvernement dans son administration du domaine public. Nous croyons que c'est une politique sage, et jusqu'à ce que nous ayons à notre disposition d'autres sources de revenus pour faire face à nos dépenses croissantes et en partie incontrôlables, nous devons persister dans la même politique et offrir, chaque année, en location réglementée une certaine partie de nos terres boisées.

Pour répondre aux objections de ceux qui prétendent que nos terres boisées devraient être considérées simplement comme capital et servir comme tel, je me permettrai d'attirer votre attention sur deux faits importants, savoir : que nous avons rachetés notre passif, durant l'année, pour un montant de. \$138,013.14 et que, durant les cinq dernières années, nous avons racheté notre passif, à même le revenu ordinaire de la province, pour un montant de. . \$813,074.43

LICENCES

Les comptes publics démontrent que le revenu provenant des licences, pendant l'année finissant au mois de juin 1905, a dépassé celui de l'année précédente de. \$ 39,971.28 Il a excédé les prévisions d'une somme de. 45,310.26

Sous le chapitre des "Licences" sont comprises non seulement les licences d'hôtels en général, mais aussi les licences d'hôtels de tempérance, les licences d'encanteurs, de prêteurs sur gages, de colporteurs, les licences de tables de billards, de clubs, de jeux de quilles et de magasins de poudre, de même que toutes les amendes pour contravention à la loi des licences en général.

L'année dernière, dans mon exposé financier, j'ai renouvelé la promesse que j'avais faite l'année précédente, d'introduire certains amendements importants à la loi des licences de la province, et, monsieur, vous vous rappellerez que j'ai tenu ma parole. Je dois remercier mes collègues et les membres des deux côtés de la Chambre, pour l'appui si ferme qu'ils m'ont donné lorsque j'ai eu à préparer, amender et faire passer cette loi.

Mais, monsieur, malgré le temps considérable d'étude, et la réflexion que nous avons tous consacrés à ces amendements, je constate que la loi n'est pas encore parfaite. Je crains que la tâche de formuler une loi des licences parfaite ne soit au-dessus de ma faible capacité, de mon juge-

ment et de mon expérience, et cependant, monsieur, je ne me sens pas par ce fait vaincu, ni grandement humilié toutefois par cette admission. Je trouve que je ne suis pas le seul homme, qui ait jusqu'à présent failli en ce qui paraît, ailleurs comme ici, être une tâche impossible.

Mon estimable ami, l'honorable député de Gaspé, a, durant la dernière session, dirigé l'attention de la Chambre sur un projet de licences, qui compte parmi ses promoteurs et défenseurs un homme tout aussi remarquable que notre noble et populaire Gouverneur-Général lui-même.

Monsieur, la connaissance que j'ai acquise de la loi des licences de cette Province et de son application est telle que je suis forcé de proposer : attendu que nous n'avons pas durant toutes ces années, (car je vois qu'une loi des licences a été passée dès les premiers jours du gouvernement responsable et qu'ensuite, de nombreux et divers amendements y ont été faits) réussi à passer une loi des licences parfaite ou même satisfaisante,—que nous acceptons la suggestion de mon honorable ami, et adoptions et placions dans notre statut, sinon en l'an de grâce 1906 alors en celui de 1907, vu que le nombre sept est un nombre historique et fameux, le principe du système de Gottenburg, qu'un portefeuille nouveau et spécial soit créé, car je suis sûr, si j'en juge par le temps que j'ai eu à consacrer à l'administration de notre loi actuelle des licences, qu'il faudrait tout le temps d'un ministre pour administrer la loi proposée, et que le nouveau ministre fut mon enthousiaste et distingué ami du beau et pittoresque comté de Gaspé.

Si ma suggestion est agréée, M. l'Orateur, je puis assurer à mon honorable chef, et je puis également assurer au révérend secrétaire de la Dominion Alliance, au secrétaire de la "Licensed Victuallers Association", aux différents membres distingués de cette Chambre, sans même en excepter un ou deux collègues, et aux différents membres éloquents et également distingués de la grande profession dont je suis un humble et modeste membre, que je remettrai à mon honorable ami les clefs du bureau des licences avec les remerciements les plus sincères et les plus dévoués.

En attendant, M. l'Orateur, pendant que le Premier Ministre et l'honorable député de Gaspé réfléchissent sur ma suggestion, qu'il me soit permis de vous rappeler que j'ai été une fois de plus frappé du fait que notre loi des licences n'est pas parfaite, et que j'aurai encore besoin de vos bons conseils et de votre assistance pour lui ajouter quelques nouvelles pièces, et cacher les défauts qui ont pu çà et là échapper à nos regards l'année dernière.

Je désire déclarer, M. l'Orateur, que j'ai toujours considéré les décrets de cette Chambre, non pas comme les lois des Mèdes et des Perses, qui ne changeaient pas, mais du moins comme des lois, qui, durant leur existence,

non seulement méritaient mais commandaient notre respect et réclamaient leur observance.

Je crois, M. l'Orateur, que j'ai rigoureusement droit de dire qu'il en est ainsi en principe, et qu'il devrait en être ainsi en pratique. Et cependant, la connaissance que j'ai de la loi des licences, par exemple de cette partie qui a trait aux liqueurs alcooliques, enivrantes, et autres boissons semblables, aux billards, jeux de quilles et autres sports semblables, m'a permis de constater de la manière la plus exacte et la plus pratique, qu'une partie, et même je pourrais dire plusieurs parties de notre population semblent vivre sous la très extraordinaire et incroyable erreur que cette loi a été réellement insérée au statut pour satisfaire la conscience de notre clergé et de certains autres groupes de notre population.

Maintenant, M. l'Orateur, depuis qu'on m'a confié le poste honorable, mais si difficile, si fatigant et si ingrat de trésorier de cette province éclairée, je crois avoir convaincu certains gens qui prétendaient avoir intérêt dans l'administration de cette loi, que je la considère comme étant l'une des plus importantes et des plus sérieuses que nous ayons, et que la loi, l'ordre, le bon gouvernement, la renommée et la bonne réputation de la province exigent que chacun concourt avec moi dans une juste appréciation du sérieux et de l'importance de la loi ainsi que de son application sage et juste.

M. l'Orateur, j'ai eu l'occasion de visiter l'état de New-York pour acquérir des connaissances officielles et de l'expérience en ce qui regarde l'adoption, l'interprétation et l'application des lois concernant les devoirs du trésorier d'une province, et j'ai appris, comme principe fondamental d'interprétation de toutes les lois ayant rapport aux licences et à l'imposition des taxes, que le bénéfice de tout doute raisonnable doit être accordé à l'état. Maintenant, M. l'Orateur, ce principe est en parfait accord avec mes idées, et je crois qu'il devrait s'appliquer à la loi des licences aussi strictement et aussi impartialement qu'à toutes les autres lois.

M. l'Orateur, j'ai visé, et je pense avoir bien réussi à engager les personnes intéressées aux différentes lois que j'ai eu la responsabilité d'administrer, à partager mon opinion, ou du moins à convenir avec moi, que j'ai agi sagement, tant au sujet de l'interprétation qu'en ce qui concerne l'application de nos lois, sans même excepter la loi des licences.

Certaines personnes munies de licences, ainsi que leurs amis semblent oublier que nous leur accordons leurs licences, que nous le faisons sujet à certaines conditions bien définies, bien connues, incontestables et indiscutables, et que si elles ne les observent pas, elles deviennent, en agissant ainsi, sujettes à des pénalités et punitions bien définies et raisonnables.

Maintenant, les personnes munies de licences sont des gens privilégiés et si, délibérément, par leur conduite reprochable, injustifiable et condam-

nable, elles encourent des pénalités, ou sont déshuées de leur privilège, elles ne devraient pas être exonérées et le trésorier ne devrait pas être, en conséquence, forcé lui-même de transgresser la loi.

Je dois remercier les membres de cette Chambre de la coopération et de l'aide qu'ils m'ont accordées, et de la considération qu'ils m'ont témoignée dans l'interprétation et l'application de cette loi si difficile, et je leur demande de me continuer leur aide et coopération.

Le retour à l'ancien état des affaires qui a existé il y a quelques années aurait tout simplement pour effet de rendre impossible la vie officielle d'un trésorier.

CORPORATIONS COMMERCIALES

On avait estimé que le revenu provenant des impôts sur les diverses corporations commerciales, telles que les banques, les compagnies d'assurance, de télégraphe, de téléphone, de messageries, etc., serait de \$260,000.00
Le montant réellement reçu a été de 303,882.43
soit un excédent de 43,882.43

Cet excédent trouve son explication dans la prospérité sans précédent du pays, l'augmentation continue du nombre de compagnies constituées en corporations et faisant affaires dans la Province, l'augmentation du capital engagé, et en certains cas l'augmentation du chiffre des affaires elles-mêmes. La loi imposant la nécessité d'une licence aux corporations étrangères à la province est aussi la source d'une petite partie de cette augmentation.

Mon attention a été appelée sur le fait que certaines compagnies d'assurance étrangères n'ayant ni bureau, ni agent ou représentant dans le pays, font un gros chiffre d'affaires dans la Province sans aucunement contribuer à notre revenu municipal ou provincial, et par conséquent elles ont ainsi joui d'un avantage injuste sur les compagnies canadiennes et sur celles qui ont établi des places d'affaires et des agences dans le pays.

Nous croyons que cette préférence devrait être diminuée et que l'on devrait autant que possible la faire disparaître. Nous croyons devoir à nos compagnies qui tombent sous nos lois d'impôts et qui veulent bien se soumettre à leur application, de les protéger contre une concurrence aussi injuste.

TAXE SUR SUBVENTIONS DE CHEMINS DE FER

Dans mon dernier état financier, je me plaignais du non paiement de la taxe sur les subventions aux chemins de fer, imposée par la loi 58 Victoria chapitre 6, sur les compagnies de chemins de fer qui avaient été subventionnées par la Province, et les corporations, compagnies et personnes en faisant l'exploitation. Cette taxe était d'une demie d'un par cent sur le montant total

de la subvention payée. Presque chaque compagnie ignorait la loi imposant cette taxe.

En 1901, par la loi 1 Edouard VII, chapitre 2, la taxe fut modifiée et portée à 5 par cent des profits nets, à condition que la loi fut observée, mais en conservant la taxe établie par 58 Victoria, pour les compagnies qui omettraient de produire des états assermentés de leurs profits et de payer la taxe en vertu de 1 Edouard VII.

La plupart des compagnies firent le rapport de leurs profits et payèrent la taxe sur les profits nets en vertu de la loi 1 Edouard VII, mais négligèrent encore de payer la taxe due, en vertu de 58 Victoria, avant 1901, et quelques-unes d'entre elles ont même menacé de contester la validité de la loi si l'on cherchait à l'appliquer. A la vérité, vu l'expérience acquise par la Province à propos de cette taxe, telle qu'elle avait d'abord été imposée en vertu de 54 Victoria, chapitre 88, et les frais de justice considérables qu'elle eût à payer à raison du jugement qui déclara cette loi inconstitutionnelle, mes prédécesseurs hésitèrent à en appeler aux tribunaux pour la faire appliquer, et j'aurai la franchise d'admettre que moi non plus je ne m'en souciais guère.

En conséquence, j'entrai en négociations avec quelques-unes des compagnies les plus importantes, et finalement, je réglai ces réclamations à 50 cts dans la piastre, et j'eus la satisfaction d'augmenter ainsi le revenu avant la fin de l'année fiscale de. \$32,221.47

Cela explique, M. l'Orateur, pourquoi le revenu provenant de cette source a excédé les prévisions au lieu de rester au-dessous comme d'ordinaire.

RECETTES RESTEES AU-DESSOUS DES PREVISIONS

Les items du revenu sur lesquels il a été reçu moins que ne l'annonçaient les prévisions sont les suivants :

Intérêt sur subventions de chemins de fer en vertu de 47 Victoria..\$10,986.17
vu l'action du gouvernement fédéral qui, arbitrairement et illégalement, prétendons-nous, a réduit de 5% à 4½% l'intérêt sur le capital qui nous est dû en vertu de 47 Victoria. Ann de faire décider par les tribunaux si le gouvernement fédéral a droit de réduire ainsi son obligation envers nous, une loi vous sera soumise, au cours de la présente session, pourvoyant à ce que toutes les questions légales en litige entre la Puissance et les autres provinces et nous-mêmes soient portées devant la Cour d'Echiquier qui en décidera.

Honoraires judiciaires. \$ 4,353.98
Droits sur les successions. 96,617.81

Il est spécialement difficile de prévoir le revenu provenant de cette source. Il n'y a pas de données sur lesquelles nous puissions baser des calculs. En

l'année finissant au 30 juin 1904, nous avons reçu.\$449,532.47
Je croyais que nous pouvions sûrement porter cette recette pour	
l'année dernière à.\$280,000.00
Les comptes publics vous diront que nous n'avons reçu que.\$183,382.19
soit un déficit de.\$ 96,617.81

Ceci est un mode de taxation qui existe dans tous les pays et est universellement approuvé. Le principe en est si généralement accepté que le soin de le rendre aussi équitable que possible devrait faire l'objet de notre attention et de nos efforts. Nous croyons que notre loi actuelle laisse quelque chose à désirer et demande à être améliorée. Elle ne fait aucune distinction entre les legs faits aux institutions religieuses, de bienfaisance ou d'éducation et ceux qui sont faits aux étrangers, ni aucune distinction dans l'échelle des droits entre les petites successions et les successions considérables. Nous croyons que la loi devrait être amendée, avec justice, équité et avantage. J'ai donc l'intention de soumettre à votre étude et à votre considération attentive quelques amendements importants à cette loi.

Législation.\$ 2,122.90
"Gazette officielle".	1,430.20
Les revenus excédant les prévisions ont été de.	417,765.03
Ceux qui n'ont pas atteint le chiffre des prévisions, de.	126,153.83
ce qui laisse un excédent net de recettes sur les prévisions de.	291,606.35

DEPENSES DEPASSANT LES PREVISIONS

J'ai déjà démontré que notre revenu dépassait les prévisions	
de.\$291,606.35
il s'ensuit donc naturellement, le surplus ayant été naturellement	
de.	49,095.12
qu'il a dû y avoir eu et il y a eu réellement un surplus de la dépense sur les prévisions.	

Voici quels sont les principaux items pour lesquels la dépense a dépassé les prévisions :

Législation.	60,598.05
Administration de la justice.	20,688.84
Travaux publics, ordinaires.	12,619.42
Agriculture.	20,287.23
Terres, mines et pêcheries.	13,062.22
Asiles des aliénés.	99,590.54
Services divers.	20,452.85

Paiement par les shérifs à même les perceptions pour lesquelles il n'avait pas été fait de prévision. 10,975.29

LEGISLATION : \$60,598.05

Le surplus de la dépense pour la législation s'explique principalement comme suit :

Impression et reliure pour les deux chambres. \$44,386.33
contre une dépense prévue de. 35,300.00
et les dépenses des élections de 1904. 45,907.00
contre une dépense prévue de. 3,000.00

Nous ne savions pas, quand le budget a été voté, à la session de 1904, que les élections auraient lieu cette année-là, et \$3,000.00 avaient été jugées suffisantes pour les dépenses provenant de ce chef :

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE : \$20,688.84

Les frais de l'administration de la justice, y compris la police, l'inspection des bureaux publics et le fonds pour le palais de justice du district d'Ottawa, se sont chiffrés à. 650,863.14
contre une dépense probable de. 630,174.30

ce surplus de dépenses sur les prévisions s'explique surtout par le fait qu'on avait estimé que les dépenses contingentes des shérifs s'élevaient à. \$295,432.17
tandis qu'elles se sont élevées en réalité à. 309,931.10
soit un surplus de. 14,498.93

Nous avons cru pouvoir rencontrer les dépenses des coroners de la province avec. 25,489.98
mais il a fallu. 27,683.86
ou un surplus de. 2,193.88

Les frais de voyages des magistrats de district avaient été évalués à. 8,324.49

Le montant payé de ce chef a été de. 10,153.01
ou un surplus de. 1,828.52

Nous avons pensé que. 16,460.01
paieraient les dépenses diverses du département, mais une dépense de. 7,007.60

pour le traitement des ivrognes qui ont été traduits devant les cours de police et des recorders, de Montréal et de Québec, a occasionné, de ce chef, une dépense de. 22,530.00

Nous avons fait cette dépense d'après les conseils des experts et des recorders de Montréal et de Québec, qui avaient fait des expériences pratiques sur l'efficacité de ce traitement, en assurant que le montant d'argent ainsi dé-

pensé serait plus que compensé, pour la Province, dans le coût de l'entretien de ces prisonniers, qui, sans ce traitement, aurait été encouru, et cela, sans tenir compte de l'effet moral sur les patients prisonniers eux-mêmes, dont plusieurs, nous en avons l'assurance, ont été guéris de l'alcoolisme.

Le département fait tous les efforts pour diminuer la dépense de ce chef en autant que les circonstances et le maintien de la loi et de l'ordre dans toute la Province le permettent. J'ai le regret de dire que le nombre des offenses graves, celles qui nécessitent des enquêtes et des procès de longue durée, a eu pour effet d'augmenter les charges de la Province au-delà de notre attente.

A la dernière session de la Législature, j'ai profité de l'occasion pour attirer votre attention sur la longueur des sessions de la Cour du banc du Roi, dans quelques districts, ce qui est dû en grande partie aux courtes séances quotidiennes des cours, et à l'assistance quotidienne d'un grand nombre de jurés et de témoins à grand frais pour la Province, alors qu'avec un professions et d'experts, à grand frais pour la Province, alors qu'avec un léger effort, on pourrait atténuer cette cause de dépense, non seulement au bénéfice de notre revenu, mais encore à celui du public. Nous en appelons avec confiance aux juges et à nos officiers de justice pour qu'ils fassent de leur mieux, sans nuire à la bonne administration de la justice, afin de diminuer autant que possible le coût des procès criminels.

Nous devons beaucoup de considération aux magistrats de district pour les brillants services qu'ils rendent à l'administration de la justice criminelle. On a une telle confiance dans la justice que rendent ces officiers que, dans quelques districts de la Province, il n'a pas été jugé à propos de tenir des sessions de la Cour du Banc du Roi, excepté à de longs intervalles. Ce fait est dû au petit nombre de causes et à leur peu d'importance, et plus particulièrement à ce qu'on ne peut tenir un terme de la Cour sans dépenser plusieurs milliers de dollars.

Pour éviter toute injustice possible envers un prisonnier qui désire avoir un procès par jury à une date aussi rapprochée que possible, un amendement à la loi criminelle de la Puissance, a été adopté 57-58 Victoria chapitre 57 et est incorporé dans l'article 651 du Code criminel. Il se lit comme suit :

" 5. Lorsque, dans la Province de Québec, il aura été décidé par autorité "compétence qu'aucune session de la Cour du Banc du Roi siégeant au "criminel, n'aura lieu à la date fixée, dans quelque district de la Province où une session de la dite cour devrait avoir lieu, toute personne accusée d'un acte criminel et dont le procès devrait, d'après la loi, avoir lieu "dans le dit district, pourra obtenir, de la manière ci-dessus prévue, (c'est-à-dire un changement de venue pour les raisons ordinaires) une ordonnance "à l'effet que son procès pourra être fait dans quelque autre dis-

“trict de la dite Province désigné par le tribunal ou le juge; et toutes les dispositions contenues au présent article s'appliqueront au cas de la personne demandant et obtenant ce changement de lieu du procès comme susdit.”

Cet article ne pourvoit pas à la dépense additionnelle que peut occasionner un changement de venue pour une personne accusée d'une offense poursuivable par voie d'indictment, mais je suis convaincu que si telle demande est faite et si des frais additionnels sont encourus par l'accusé à cause du changement de venue, on pourra demander au juge le paiement de cette dépense additionnelle, et sur la recommandation de ce dernier, telle demande sera approuvée par le gouvernement et il y sera fait droit.

Il serait beaucoup moins dispendieux pour le gouvernement, dans bien des procès, d'encourager les demandes de ce genre et les changements de venue plutôt que de tenir des termes de la Cour criminelle.

Nous appellerons l'attention du ministre de la justice sur cette question, et demanderons de faire amender la loi de manière à pourvoir à ces dépenses additionnelles.

TRAVAUX PUBLICS, ORDINAIRES : \$12,619.42

Cette augmentation sur les prévisions est facile à justifier. Nous possédons un grand nombre d'édifices publics, qui exigent chaque année plus ou moins de dépenses pour être tenues dans un bon état de réparation. Ce serait le comble de la folie, et on aurait raison de nous blâmer sévèrement et de nous censurer si nous néglignons nos édifices publics. Les réparations requises ont été dans certains cas plus considérables que nous ne l'avions prévu. Par exemple, l'école Normale McGill a été entièrement inspectée, réparée, nettoyée et rafraîchie au coût de \$5,233.46

Lorsqu'il a été décidé de réparer la bâtisse, on a cru que \$1,500.00 à \$2,000.00 suffiraient, mais on constata que les murs, les plafonds et les autres parties de l'édifice étaient dans un pire état qu'on ne le pensait, ce qui nécessita une dépense imprévue.

Il y avait plusieurs toits à réparer et à peindre, et mille et une autres dépenses, dont chacune apparaît aux comptes publics, qui étaient inévitables et qui devaient être faites.

AGRICULTURE

L'excédent des dépenses sous ce titre, sur les estimés, s'élevant à \$20,287.23 s'explique par l'augmentation des paiements faits aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles et pour l'encouragement de l'horticulture.

Je ne crois pas exagérer en disant que depuis plusieurs années les cultivateurs de la Province ont été très bien traités par ce gouvernement. La dé-

pense pour l'encouragement de l'agriculture, depuis 1898, a augmenté dans une plus grande proportion que presque tout autre département.

En 1898 il a été dépensé pour l'agriculture.	\$202,476.97
En 1901.	204,466.72
En 1904.	252,100.00
En 1905.	305,637.23

L'administration actuelle et ses prédécesseurs immédiats ne regrettent nullement la libéralité dont ils ont fait preuve envers les agriculteurs de la Province.

Ils sentent, à la suite des magnifiques progrès que l'agriculture a faits durant les sept ou huit dernières années, que l'argent a été bien dépensé.

Nous constatons dans presque tous les comtés, les résultats des efforts du gouvernement en faveur de l'agriculture, par l'adoption des méthodes modernes et l'augmentation de la prospérité.

La fabrication du beurre et du fromage a été introduite et encouragée dans des localités où l'industrie laitière était auparavant à peu près inconnue, et l'immense progrès qui s'accomplit dans ces localités ainsi que l'enthousiasme avec lequel les cultivateurs adoptent les plus modernes et les plus scientifiques méthodes de fabrication du beurre et du fromage, sous la direction d'experts capables et enthousiastes, nous donnent l'assurance, que la fabrication dans cette Province, attendra dans un avenir prochain, une qualité inférieure à aucune de celles qui existent sur les marchés du monde.

Québec est déjà à la tête des provinces du Dominion, sous le rapport de la quantité et de la qualité de son beurre. Nous ne voulons pas nous attribuer tout le mérite des progrès que nos cultivateurs ont faits, mais nous en parlons pour démontrer que nous avons fait au moins ce que nous pouvions, pour les aider et les encourager, ayant égard à nos revenus, aux obligations déterminées que nous avons à rencontrer, et aux mille et une demandes que nous avons eues à ce sujet. Qu'il me soit permis de vous soumettre les faits suivants ainsi que les chiffres pour le dernier exercice financier.

Nous avons avancé aux sociétés d'agriculture de comtés, au nombre de 74. \$35,364.34

A 574 cercles agricoles dans 63 comtés. 23,514.00

Aux écoles d'agriculture. 15,000.00

Aux écoles vétérinaires. 4,500.00

A l'association d'industrie laitière de la Province et à l'école de Saint-Hyacinthe. 4,500.00

Aux syndicats de beurreries et de fromageries, et inspection d'iceux. 20,500.00

Aux beurreries. 1,225.00

Aux fromageries.	1,870.00
Chambres de maturation dans les fromageries.	3,150.00
Inspection des beurrieres et fromageries.	6,761.83
Encouragement à la culture des fruits.	4,000.00
Conférences sur l'agriculture.	5,000.00
Mérite agricole.	3,500.00
Améliorations des chemins ruraux.	12,000.00
Exposition de Sherbrooke.	3,050.00
Exposition de Trois-Rivières.	3,050.00
Exposition de Québec.	9,850.00
Divers.	20,000.00

ECOLE DE COMPTON

Les prévisions pour les écoles d'agriculture sont moins élevées pour l'année prochaine qu'elles ne l'étaient l'année dernière, de. \$3,000.00 par suite de la vente de l'école de Compton.

Cette école a été fondée en 1893 par l'achat et l'équipement d'une belle ferme, située dans un déficieux endroit de nos beaux Cantons de l'Est, juste en dehors du village de Compton. Elle a été établie plus particulièrement pour le bénéfice et l'instruction, en matière d'agriculture, des enfants de langue anglaise de la Province. Depuis son établissement, elle a coûté à la Province au-delà du revenu qu'elle a produit par l'industrie laitière, etc., c'est-à-dire la somme de. \$78,651.39

Elle a de temps à autre, depuis sa fondation, abrité dans ses murs 89 étudiants en tout dont 13 étaient étrangers et 76 canadiens.

J'ai été fort désappointé et cependant je n'ai pas été surpris d'apprendre, dans l'histoire de cette institution, que sur les 76 Canadiens, 30 seulement possédaient l'intelligence, l'énergie et les autres qualités nécessaires ("l'aptitude" est le terme employé par le surintendant) pour faire de bons agriculteurs. Et, ici permettez-moi de dire, M. l'Orateur, que ma connaissance des professions, des affaires et de l'agriculture me permet de déclarer qu'au lieu de faire comme plusieurs de nos pères de famille le font trop souvent, c'est-à-dire pousser leurs fils, les mieux doués et les plus intelligents; vers les professions et les affaires, et vouer les autres à l'agriculture, ils devraient faire à peu près le contraire, et destiner à l'agriculture les meilleurs, les plus brillants, les plus industrieux, les plus actifs et les plus ingénieux de leurs fils, et faire des autres des médecins, des avocats, des marchands, etc. Ce serait plus conforme aux exigences respectives de ces diverses professions, et à leur succès. Je crois, M. l'Orateur, parler avec connaissance de cause et je n'hésite pas à déclarer que d'après mon expérience et l'observation

constante de vingt années passées, j'ai calculé avec précision ce qui est nécessaire au progrès et au succès de l'agriculture, quand je dis qu'il n'y a pas de limite au degré d'excellence qu'elle exige, dans les qualités que j'ai énumérées plus haut. Je suis l'avocat et le défenseur enthousiaste des fils de cultivateurs, quand il s'agit de leur accorder, comme aide au succès de l'agriculture, non pas seulement une éducation rudimentaire et primaire, mais une éducation supérieure, chaque fois et partout où elle peut être donnée, et plus on améliorera l'éducation, pour la rendre conforme à leur train de vie, le mieux ce sera pour eux et pour notre pays.

J'ai constaté par les rapports du surintendant de l'institution et par le petit nombre de jeunes gens qui étaient en état d'en profiter, qu'à moins qu'il n'existe de bonnes raisons, que nous ne connaissons pas, pour justifier sa continuation, la ferme modèle et l'école d'agriculture devraient être supprimées, et on devrait en disposer.

Le ministre de l'agriculture était du même avis, et, au mois de mai dernier, nous avons visité ensemble l'école et la ferme. Nous avons trouvé une ferme splendide, dans un bel état de culture, avec une belle grande maison et un dortoir, une beurrerie bien outillée, des dépendances ayant besoin de réparations, quatre juments ardennaises, dont deux étaient de très belles bêtes, et l'étalon Valentine, qui était un parfait animal de sa race ; de magnifiques vaches ayrshire, et un surintendant, qui vivait, comme vous pouvez bien vous y attendre, en gentilhomme campagnard, mais pas d'élèves, ni de fils de cultivateurs d'origine canadienne-anglaise ou autre. On nous a dit qu'il y avait un jeune homme de la république voisine ainsi qu'un étudiant canadien-français ; mais, ils étaient évidemment en congé, parce que nous ne les avons pas vus. Nous fûmes, mon collègue et moi, de la même opinion, c'est-à-dire que le comté de Compton possédait des paysages aussi beaux que ceux qui pourraient exister partout ailleurs, que le site de la ferme était des plus splendides, qu'elle était dans un très bon état de culture, qu'elle n'était pas appréciée par nos pères et enfants canadiens-anglais, que sa raison d'être avait cessé, si toutefois elle avait déjà existé, et qu'elle devait être vendue, avant de subir plus de détérioration.

Après avoir été annoncée en vente, elle a été vendue en bloc, (à l'exception des chevaux ardennais, qui ont été amenés à Québec et vendus avec d'autres), au plus haut enchérisseur pour \$12,000.00, laquelle somme apparaîtra aux comptes publics de l'exercice courant.

ECOLE DE SAINT-HYACINTHE

Nous avons fondé, à St-Hyacinthe, une école d'industrie laitière, pour l'instruction des fabricants de beurre et de fromage, que nous prétendons la plus belle institution du genre au Canada. Elle est de dimensions commodes,

et munie des meilleures machines, matériel et usiennelles qui peuvent être obtenus, et elle est sous la surveillance d'un homme qui a surpassé tous ses concurrents aux différentes expositions, en ce qui regarde la fabrication du beurre. Nous espérons obtenir les meilleurs résultats de l'enseignement qui doit être donné à cette école.

INSTRUCTION PUBLIQUE

En l'année 1903-04, nous avons dépensé, pour l'instruction publique, y compris les arts et manufactures, et les sommes avancées à même le fonds " Divers en général ", une somme totale de \$482,564.50

L'année dernière, nous avons dépensé. 488,692.31

Soit en faveur de l'année 1904-05, un excédent de 6,127.81

La dépense prévue était de. 483,460.00

La politique du gouvernement, telle que définie en plusieurs occasions par le Premier ministre, a l'approbation entière et enthousiaste de ses collègues, et je suis sûr qu'elle rencontre aussi celle de chaque membre de cette Chambre. Je n'ai pas l'intention, en ce moment, d'insister sur ce sujet, et je me contenterai de dire que le gouvernement est résolu à faire tout son devoir, et qu'il fera tout son devoir, dans la limite de ses obligations et de l'engagement qu'il a pris envers la Province, de maintenir les dépenses dans la proportion des revenus.

Je vous ai donné une idée de ce qui avait été fait pour l'agriculture depuis 1897, et j'ai exprimé la conviction que l'agriculteur, durant cette période, avait été le fils favori de la Province, qu'on l'avait traité avec prodigalité ; mais je ne voudrais pas vous laisser croire que, durant la même période, les enfants de ce cultivateur, ou ceux des autres citoyens de cette province, ont été ignorés ou négligés par le gouvernement.

Pour appuyer cette déclaration, laissez-moi vous donner quelques statistiques, que vous trouverez, je l'espère, à la fois intéressantes et instructives.

Notre population, en 1871, était de	1,191,516
Cette année-là, il a été dépensé pour l'instruction publique. . .	\$284,013.41
En 1881, notre population était de	1,359,027
Et nous avons dépensé cette année-là.	371,160.00
En 1891, notre population avait augmenté à.	1,488,535
Et nous avons dépensé	442,106.34
En 1896-97, notre population avait probablement augmenté à. . .	1,568,717
Notre dépense, cette année-là, pour l'instruction publique, fut de	442,004.25
En 1901, notre population était de.	1,648,898
Et notre dépense, pour 1900-01, a été de.	468,739.68
La dépense a augmenté, en 1903-04, à.	\$482,564.50

Et en 1904-05. \$488,692.31
ont été dépensées comme aide et encouragement à l'instruction publique.

Si l'on déduit la somme de. \$1,601,659.22
de notre revenu disponible pour fins d'administration, s'élevant,
comme je vous l'ai dit, à. \$5,039,001.07
il reste une balance de. 3,437,341.85

On verra donc que nous avons dépensé plus de 14% de notre revenu pour les fins de l'instruction publique.

Laissez-moi vous donner quelques détails.

Nous avons dépensé pour l'instruction supérieure proprement dite, y compris les " High schools " de Montréal et de Québec. \$ 87,410.00
Pour les écoles publiques. 160,000.00
Ecoles normales. 53,500.00
C'est-à-dire. 8,500.00
de plus qu'en l'année 1903-04.
Inspection des écoles. 43,000.00
Ou. 6,370.00
de plus qu'en l'année 1903-04

Quand je vous dirai que le salaire le plus élevé que nous payons à nos inspecteurs d'écoles élémentaires est de. \$1,000.00
et que les inspecteurs d'académies d'écoles modèles reçoivent. . . \$1,500.00
vous ne penserez pas qu'il s'est fait un gaspillage des deniers publics à ce propos.

Je ne saurais trop insister sur l'importance d'une bonne inspection des écoles, et je suis heureux de pouvoir attester et l'efficacité et le dévouement des inspecteurs que je connais, et d'ajouter qu'il n'y a pas d'officiers publics qui gagnent mieux les émoluments qu'on leur accorde.

Instituteurs à la retraite et coût du fonds de pensions. . . . \$13,000.00
Ecoles des sourds-muets. \$12,000.00
Il a été payé, à même différentes sources, comme gratifications
aux instituteurs, en sus de leurs traitements. 14,000.00
Comme aide aux municipalités pauvres. \$22,165.00
Ecoles du soir. \$22,227.93

Me sera-t-il permis d'appeler l'attention de mes collègues et des membres de cette Chambre sur une idée qui m'occupe, au sujet de cet item de dépense. Quand il s'est agi d'établir les écoles du soir, il y a quelques années, on reconnaissait qu'il y avait de bonnes raisons pour les fonder, parce qu'il se trouvait un bon nombre d'adultes dont les parents n'avaient pu leur donner ou avaient négligé de leur donner l'avantage de l'instruction, dans leur

enfance. Est-ce que cette nécessité existe encore, tant soit peu ? et si elle existe encore, est-ce d'une manière assez impérieuse pour justifier une dépense de. \$22,000.00

Je comprends parfaitement que lorsqu'une institution est une fois établie, et lorsqu'une fois une dépense est encourue, il est très difficile de l'abolir ou de la discontinuer, mais je suis sûr que notre population est assez patriotique et assez désintéressée pour appuyer le gouvernement là où il fait son devoir, et si les dépenses, sous ce chef, étaient réduites dans une bonne mesure, ou même abolies, parce que leurs raisons d'être n'existent plus, et l'argent ainsi épargné affecté à l'amélioration des écoles dans les districts scolaires, où il est actuellement impossible ou pratiquement impossible de supporter le fardeau de l'entretien de leurs écoles durant toute l'année scolaire, ou pour leur procurer des instituteurs compétents, je suis sûr qu'il n'y aurait ni critique ni dissentiment, mais que tout le monde approuverait cette mesure.

Nous avons dépensé, l'année dernière, pour nos écoles d'arts et manufactures. \$15,000.00

A la dernière session de la Législature, une loi a été passée pour doubler l'allocation établie en vertu de 60 Victoria, chapitre 3, et la dépense de toutes sources pour 1906-07 sera, en conséquence, au moins de. . \$540,000.00

J'espère, M. l'Orateur, que ces quelques détails convaincront le public que tout en prenant soin d'encourager et d'améliorer l'industrie la plus étendue et la plus importante de la Province, notre industrie agricole, à laquelle s'intéresse directement la majorité de notre population, et avec le progrès et la prospérité de laquelle nous avons tous à compter directement ou indirectement, nous avons aussi fait notre devoir et le ferons encore mieux, nous l'espérons, en ce qui concerne l'instruction de notre jeunesse.

COLONISATION

Nous avons dépensé pour la colonisation le montant complet des prévisions. \$140,500.00
et. 250.00
de plus qu'en 1903-04.

Il a été dépensé de cette somme sous le chef chemins de colonisation. \$130,000.00
y compris les frais d'inspection et d'exploration se chiffrant à. . . 10,242.28

Je suis converti, M. l'Orateur, à l'idée d'ouvrir à la colonisation et à l'établissement nos territoires du nord. Je me rappelle, quand on a d'abord lancé le projet du Grand Tronc Pacifique, qu'il m'a fait sursauter et réfléchir ; et quand, d'un côté, j'ai entendu les défenseurs de cette mesure émettre, de-

vant le peuple de cette province, comme argument pour justifier les responsabilités et la dépense que le gouvernement doit encourir pour sa réalisation, le fait qu'il ouvrira et avancera la colonisation et l'établissement d'une partie importante du nord de notre Province, et quand, d'un autre côté, j'ai entendu les adversaires de la mesure la dénoncer ainsi que les dépenses incidentes et les responsabilités à encourir, pour les sections qui passent à travers Ontario, Québec et le Nouveau-Brunswick, parce que, voyez-vous, les parties de ces provinces et plus particulièrement celles de Québec étaient en grandes sections tout le long de la ligne, dénudées, rocailleuses, impraticables ou marécageuses et tout à fait impropres à la colonisation et inhabitables, j'ai hésité et j'avais mes doutes sur la sagesse de la mesure.

J'allai à Ottawa entendre le débat et me mêler au milieu où l'on discutait cette question. Je me mis en relations avec les députés de l'Ouest et j'appris d'eux qu'ils avaient besoin d'un autre débouché pour leurs produits. Puis, je vis les marchands de bois, ceux qui avaient parcouru et exploré toute la partie nord des deux provinces d'Ontario et de Québec, et je revins d'Ottawa adepte sincère et partisan de la mesure. Je l'ai appuyée dans l'intérêt de l'Ouest, car la combattre, cela aurait été faire obstacle à l'agrandissement et au développement de notre pays—notre Canada. Je l'ai appuyée dans l'intérêt de Québec, ma province natale, car la combattre, cela aurait été faire obstacle à l'agrandissement et au développement du coeur même du Canada.

Depuis, j'ai visité quelques sections du nord, et j'espère que j'en aurai visité d'autres quand je ferai mon prochain discours sur le budget. Vraiment, M. l'Orateur, mon ignorance première de ce qui nous appartient, de ce que nous possédons au nord des parties colonisées de notre province, était tout simplement renversante :—ses pouvoirs hydrauliques, ses grandes zones forestières, ses minéraux, ses splendides terres arables et son climat délicieux, salubre et vivifiant. M. l'Orateur, vers le milieu de septembre dernier, je me trouvais, avec plusieurs amis, sur le bord d'un torrent, à cent cinquante milles au nord de Québec, sans pardessus, jouissant du magnifique paysage et de la brise agréable, embaumée et fortifiante, me disant en moi-même qu'une telle ignorance de sa province, de la part d'un homme public, n'était rien autre chose qu'une espèce de crime de lèse-patrie.

Dans le passé, M. l'Orateur, j'ai été indifférent à la propagande de tous les projets de colonisation du nord. Mon scepticisme m'avait même entraîné à douter de la bonne foi de ses défenseurs. Je croyais qu'ils étaient des enthousiastes qui avaient perdu la raison ou qu'ils avaient des intérêts personnels à sauvegarder.

Maintenant, personne ne trouvera jamais chez moi un auditeur sceptique ou non sympathique. Mon seul regret est que nous ne puissions pas entreprendre immédiatement de développer le nord comme il mérite de l'être. J'ai

confiance qu'avant longtemps notre revenu nous permettra d'inaugurer une politique de colonisation plus active.

TERRES, MINES ET PECHERIES

La dépense, sous ce chef, a excédé les prévisions d'une somme de..\$13,016.22
Elle a excédé les paiements de l'année 1903-04, de. 14,560.19
et elle se compose d'un grand nombre d'items, sous le titre de "dépenses générales."

ASILES D'ALIENES

M. l'Orateur, on ne saurait faire de commentaire plus attristant sur l'état mental d'un grand nombre de nos compatriotes qu'en citant le fait qu'il faut maintenant dépenser annuellement plus de. \$400,000.00 pour l'entretien de nos aliénés.

Les Comptes publics feront voir que, l'année dernière, ce service nous a coûté. 465,415.54
mais je suis sûr que. 420,000.00
rencontreront les dépenses de l'année prochaine.

Vous admettez de suite que la dépense sous ce chef est incontrôlable. Elle est due à :

(1) L'augmentation du prix par patient que nous avons à payer en vertu d'un contrat récemment renouvelé, vu l'augmentation du coût de tout ce qu'il faut pour l'entretien et le soin des patients.

(2) L'augmentation du nombre de patients, et de quelques dettes courantes.

Nous avons retiré des patients privés et des contributions municipales, pour rencontrer cette dépense. \$116,030.34
ce qui laissait, l'année dernière, sur la Province, une charge de . 349,385.20

On s'attend à ce que le revenu sera le même, cette année, que la dernière fois.

Je désire témoigner ici publiquement et avec désintéressement de l'oeuvre et des succès de la splendide institution, l'asile Saint-Jean de Dieu, mieux connue de nous tous sous le nom de l'asile de la Longue-Pointe, sans vouloir aucunement jeter du discrédit sur la condition et l'utilité des autres institutions.

Sur l'invitation des Révérendes Soeurs de l'Institution et à la demande spéciale du Premier Ministre et du Secrétaire Provincial, j'ai accompagné ce dernier, au commencement de l'hiver, dans sa visite officielle à cette institution.

Je n'avais pas visité d'institution de ce genre depuis trente ans, et je vous

avouera franchement que je n'y serais pas allé ce jour-là si ce n'eût été chez moi du désir d'accomplir un devoir.

Inutile de vous dire que j'ai vu bien des choses attristantes durant cette visite, mais j'ai le devoir d'ajouter que j'ai vu aussi bien des choses consolantes, et c'est un grand plaisir pour moi d'en rendre ici un témoignage public.

Je n'ai jamais de ma vie visité une institution aussi parfaite, aussi propre, aussi bien aménagée, aussi bien ordonnée et aussi paisible, enfin aussi admirable. Je ne saurais vous décrire la consolation et le contentement que j'ai éprouvés à la vue de ce qui s'y fait pour le soin et le confort de ces pauvres déments et démentes. Je n'hésite pas à dire que ces bonnes Soeurs méritent d'être récompensées par la Providence pour cette oeuvre de toute leur vie à laquelle elles se sont vouées.

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DEPENSES

De 1904-5 avec celles de 1903-4

Il est toujours intéressant d'établir une comparaison entre les recettes et les dépenses que nous sommes à considérer avec celles de l'année précédente, et de voir en quoi il y a eu augmentation ou diminution de dépenses.

Le total des recettes ordinaires pour l'année 1904-5, comme il a déjà été dit, a été de \$5,039,001.07
Le total des recettes ordinaires pour l'année 1903-4 était de . . . \$4,880,686.50
soit pour l'année 1904-5 un excédent de recettes de \$158,314.53

Quelques-unes des sources qui ont le plus donné durant l'année fiscale sont les suivantes :

Terres, mines et pêcheries.	\$241,534.52
Timbres judiciaires.	14,358.60
Licences.	39,971.28
Taxes sur corporations commerciales.	43,336.55
Asiles d'aliénés.	23,936.27
Revenu casuel.	9,588.98
Intérêt sur prix du chemin de fer Q. M. O. & O..	13,124.03
Remboursements fonds subventions aux chemins de fer.	32,006.53

Les sources de revenu suivantes ont moins donné que durant l'année 1903-4.

Payé par la Puissance du Canada.	\$ 12,779.20
Honoraires judiciaires.	5,188.71
Droits sur les successions.	266,150.28

DEPENSES

La dépense ordinaire pour 1904-5 a été de \$4,937,882.77
La même dépense pour l'année 1903-4 était de \$4,744,969.24
soit une augmentation nette pour l'année 1904-5 de \$192,913.53

EXCEDENT EN 1904-05

Voici quelques-uns des items sur lesquels il y a eu augmentation de dépense durant le dernier exercice financier :

Législation. \$43,233.74
augmentation due à la tenue des élections générales en novembre 1904.
Administration de la justice. 22,027.26
qui s'explique dans les comptes publics sous les titres "Dépenses contingentes des shérifs" et "coronars".
Agriculture. 57,787.23
due à la dépense exceptionnelle pour sociétés d'agriculture, cercles agricoles, l'Exposition de Liège, les octrois aux syndicats de beurreries et de fromageries, etc.
Asile d'aliénés. 99,590.54

DE MOINS EN 1904-05

Quant aux items sur lesquels il a été moins dépensé durant la dernière année fiscale que durant l'année précédente, voici quels sont les principaux :

Dette publique. \$ 6,243.19
Charges sur le revenu, y compris les paiements faits par les shérifs. 51,283.00

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

La dépense extraordinaire pour travaux, édifices publics, etc., qui est en bonne comptabilité imputable au compte du capital, a nécessité un déboursé de \$ 1,523.18 plus considérable que celui de l'année 1903-04.

Nous avons dépensé en subventions aux chemins de fer et paiements du chemin de fer Q. M. O. & O.. 12,803.14 de plus en 1904-05 qu'en 1903-04.

Le paiement sur la subvention au Pont de Québec a été le même qu'en 1903-04, savoir : 30,000.00

Il reste encore une balance de subventions aux chemins de fer autorisées par des lois de la Législature, mais non gagnées au 30 juin dernier, de. 425,787.08

La comparaison avec.	519,338.75
au 30 juin 1904 accuse une diminution de.	93,551.67
La balance de la subvention au Pont de Québec restant due est.	100,000.00
La subvention primitive était de.	250,000.00

PREVISIONS DE 1906-1907

Après avoir consulté mes collègues et les chefs de mon département, j'ai estimé les recettes à.	\$4,674,848.02
Dépenses (ordinaires).	4,575,385.57
Dépenses (extraordinaires).	68,607.60

Soit un surplus de.	30,854.85
Subventions de chemins de fer (imputables au fonds consolidé des chemins de fer).	34,095.80

La diminution dans les recettes probables de l'année 1906-1907, si on les compare avec celles de l'année dernière et de l'année courante, s'explique par le fait que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique nous a donné avis qu'elle paierait au mois de mars prochain, les \$7,000,000.00 qu'elle doit comme balance du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.

Les recettes de cette source en 1904-1905 se sont élevées à. . . \$318,148.77

Ce qui évidemment n'appert plus dans les recettes probables de 1906-1907.

Nous espérons employer les \$7,000,000.00 à la réduction de notre dette publique.

En conséquence notre charge d'intérêt se trouvera également réduite, ce qui justifierait une dépense estimée au compte de la dette publi-

que de.	\$1,335,206.50
au lieu de l'année dernière.	1,601,659.22

ETAT E

Recettes probables, 1906-1907

Puissance du Canada :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.	\$959,252.80
Intérêts sur fonds en fidéicomis.	71,954.54
Subsidié spécial, 47 Vict., chap. 4.	127,460.68
Intérêt sur subventions de chemins de fer, 47	
Vict., chap. 8.	107,730.10
	<hr/>
	\$1,266,398.02

Intérêts :

Intérêt sur partie prix de vente du chemin de fer		
Q. M. O. & O..	60,000.00	
Intérêts sur prêts et dépôts.	14,000.00	
		<u>74,000.00</u>
Terres et Forêts.		1,230,000.00
Mines. n.		10,000.00
Pêcheries.		76,000.00

Administration de la justice :

Timbres judiciaires.	220,000.00	
Honoraires judiciaires.	6,000.00	
Fonds de bâties et de jurés.	30,000.00	
Entretien des prisonniers.	13,000.00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.	4,000.00	
Prison de Montréal.	200.00	
Palais de Justice de Montréal.	1,500.00	
Honoraires du grand connétable, Québec.	600.00	
		<u>275,300.00</u>

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).		78,000.00
Licences.		775,000.00
Taxes directes sur les corporations commerciales.		315,000.00
Droits sur successions.		300,000.00
Taxes sur transfert d'actions et obligations.		50,000.00
Commissions sur honoraires d'officiers publics.		9,000.00
do sur renouvellement d'hypothèques.		100.00
Entretien des aliénés.		118,500.00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.		24,000.00
Législation.		10,450.00
"Gazette Officielle".		17,400.00
Loyers d'édifices publics.		1,200.00
Revenu casuel.		15,000.00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.		1,000.00
Contributions aux pensions, service civil.		5,000.00
Prime, escompte et change.		3,500.00
Taxes sur les subventions de chemins de fer.		20,000.00

\$4,674,848.02

ETAT F.

Dépenses probables, 1906-1907

Dette publique.	\$1,335,206.50
Législation. . . n	218,485.10
Gouvernement civil.	312,028.50
Administration de la justice.	659,062.46
Instruction publique.	538,960.00
Colonisation.	140,750.00
Mines et pêcheries.	50,000.00
Travaux Publics, (Ordinaire).\$138,744.76
do (Extraordinaire).	68,607.60
	<hr/>
	207,352.36
Travail.	12,400.00
Agriculture.	232,400.00
Terres et forêts.	185,800.00
Asiles d'aliénés.	419,325.00
Ecoles d'industrie et de réforme.	60,000.00
Institutions de bienfaisance.	45,323.25
Charges sur le revenu.	125,500.00
Services divers.	101,400.00
	<hr/>
	\$4,643,993.17
Subventions de chemins de fer.	34,095.80
	<hr/>
	\$4,678,088.97

ETAT G.

Etat approximatif du passif et de l'actif de la Province de Québec
au 30 juin 1905

PASSIF

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.\$32,941,158.65
Augmentation du capital par conversion.	1,743,526.83
	<hr/>
	\$34,684,685.48
Emprunt temporaire.	700,000.00
Dépôt en fidéicommis.	420,476.20
Mandats impayés.	196,985.74
Subventions en argent aux chemins de fer, autorisées mais non encore dues.	43,375.50
Subventions en terres aux chemins de fer converties en argent, à 52½ cts par acre, autorisées mais non encore dues.	382,411.58
	<hr/>
	425,787.08

Octroi pour le pont sur le fleuve St-Laurent à Québec.	100,000.00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.	25,218.75
Obligations du Palais de Justice de Québec.	133,200.00

336,686,353.25

ACTIF

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. déposée en banque.	\$422,800 00
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en obligations de la province de Québec, emprunt de 1878.	29,000 00
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en obligations du pa- lais de justice de Québec.	133,200 00
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en obligations de la cité de Québec.	15,000 00
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00
	<u>7,600,000 00</u>
Rentes inscrites 3%, province de Québec.	188,212 35
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fé- déral, 47 Victoria, chapitre 8.	2,394,000 00
Argent en banque.	151,665 68
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.	5,391 11
Réclamation "in re" feu l'honorable Thomas Mc- Greevy.	100,000 00
Avances à divers.	130,437 29
Taxe du Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapi- tre 16.	133,200 00
	<u>10,702,906.43</u>
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1905.	\$25,983,446 82

REDUCTION DE LA DETTE

Les modifications suivantes ont été faites au passif et à l'actif durant l'an-
née par les paiements et les recettes.

Augmentation du passif :

Fonds en fidéicommis.	\$	11,636.06
Mandats non payés.		14,836.43
		<hr/>
	\$	26,472.49

Diminution du passif :

Dette consolidée par rachat.	\$86,724.01	
Subvention au pont sur le Saint-Laurent.	30,000.00	
Subventions aux chemins de fer.	93,551.67	
Obligations du palais de justice de Québec.	5,200.00	\$ 215,475.68
		<hr/>
Diminution nette du passif durant l'année.	\$	189,003.19

Augmentation de l'actif :

Rentes inscrites 3% (fonds d'amortissement) 28,202.50

Diminution de l'actif :

Argent en banque.	\$72,990.56	
Avances à diverses personnes.	1,000.00	
Taxe du palais de justice de Québec.	5,200.00	79,190.56
		<hr/>
Diminution nette de l'actif durant l'année.		50,988.06

Diminution de l'excédent du passif durant l'année.	138,013.14
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1904 était de	\$26,121,459.96
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1905 était de	\$25,983,446.82
	<hr/>

Diminution de l'excédent du passif \$ 138,013.14

EXPLICATION DE L'AUGMENTATION DU PASSIF

Durant l'année finissant le 30 juin 1905, nous avons reçu en fonds en fidéicommis.	\$	33,100.52
Nous avons remboursé en fonds en fidéicommis.		21,462.47
Notre passif sous ce titre a été en conséquence augmenté de.		11,638.05
Le 1er juillet 1904 il était dû en mandats non payés.		182,149.31
Le 30 juin 1905 les mandats non payés s'élevaient à.		196,985.74
Une augmentation de.		14,836.43
Ces deux sommes forment le montant de.		26,474.48

ce qui explique l'augmentation du passif.

EXPLICATION DE LA DIMINUTION DU PASSIF

En référant à l'état numéro 3 concernant la dette publique, dans les comptes publics de 1903-1904 et de 1904-1905, on verra que la dette consolidée était en 1903-1904 de		34,771,409.49
En 1905 elle était de		<u>34,684,685.48</u>
Une réduction de\$ 86,724.01
Nous avons payé en acompte sur la subvention du Pont de Québec\$ 30,000.00
Pour les subventions aux chemins de fer		93,551.67
Obligations du palais de justice de Québec		<u>5,200.00</u>
ou un total de\$ 215,475.67
En déduisant l'augmentation du passif		26,474.48
il reste une diminution nette du passif de		189,001.20
Pendant la même période, en référant aux deux mêmes états, on verra que nous avons augmenté notre fonds d'amortissement de		28,202.50
ce qui expliquera l'augmentation de l'actif.		
La diminution de l'actif, durant la même période, s'explique comme suit :		
Le 30 juin 1904 (voir Comptes Publics de 1905, page 4) nous avons en dépôt dans différentes banques\$ 224,656.24
Le 30 juin 1905 nous avons en dépôt		<u>151,665.68</u>
une diminution de\$ 72,990.56
Nous avons reçu de l'asile des aliénés de Beauport, à compte du prêt fait à l'institution en l'année 1903-04 et en celle de 1904-05, lequel a été arrêté par compromis et établi en vertu de la loi 3 Edouard VII chapitre 4, section 2, sous-section 19, la somme de		1,000.00
et nous avons reçu en taxe du palais de justice de Québec		<u>5,200.00</u>
formant\$ 79,190.56
En déduisant l'augmentation de l'actif, tel que représenté par l'augmentation de notre fonds d'amortissement, de la diminution de l'actif donné, il resterait comme diminution nette de l'actif		50,988.06
En déduisant de la diminution nette du passif qui est de		189,001.20
la diminution nette de l'actif qui est de		50,988.06
nous trouvons une diminution du passif au cours de l'année, de		<u>138,013.14</u>

DETAILS DU PASSIF

Le 30 juin 1904, notre passif se composait de ce qui suit :

Dette consolidée.	\$34,771,409.49
Dette non consolidée.	1,108,838.15
consistant en emprunts temporaires. \$700,000.00
fonds en fidélicommis.	408,838.15
Mandats non payés.	182,149.31
Subventions aux chemins de fer.	519,338.75
Subvention au Pont de Québec.	130,000.00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.	25,218.75
Obligations du palais de justice de Québec.	138,400.00
	<hr/>
	\$34,771,409.49

à compte desquelles il y avait comme actif :

Prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,600,000.00
Rentes inscrites 3%.	160,009.85
Subvention de chemin de fer, du Dominion, en vertu de 47 Victoria chapitre 8 (du Canada).	2,394,000.00
Argent en banque.	224,656.24
Coût de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal—à être remboursé par vente de propriété.	5,391.11
Réclamation, "re" succession de l'hon. Thomas McGreevy.	100,000.00
Avances à diverses personnes.	131,437.29
Taxe du palais de justice de Québec en vertu de 45 Victoria, chap. 26 et 48 Victoria chap. 16.	138,400.00
	<hr/>

Total. \$10,753,894.49

accusant au 30 juin 1904, un excédent de passif de. . . . \$26,121,459.96

En référant à l'état G, que j'ai soumis à la Chambre il y a quelques jours, dans lequel je fournis tous les détails sur le passif et sur l'actif de la Province au 30 juin 1905, nous verrons que notre passif à cette date excédait notre actif, d'une somme de. . . . \$25,983,446.82 accusant une diminution du passif durant l'année, de. . . . 138,013.14

Dans l'actif indiqué plus haut, apparaît une réclamation contre la succession de feu l'hon. Thomas McGreevy s'élevant à la somme de. \$ 100,000.00

Cette réclamation a été placée dans l'actif de la Province dès avant l'année 1897. On dit que la réclamation n'a aucune valeur, et on a demandé de la déduire de l'actif, et je ne nie pas qu'elle devrait être déduite, mais afin d'établir les opérations financières de la Province pour l'année finissant le 30 juin 1905, elle ne devrait pas être déduite.

Durant la session, je soumettrai à cette Chambre des recommandations

au sujet de cet item, et d'un ou de deux autres items dont le gouvernement n'aime pas à disposer, sans l'approbation et l'autorisation de la Chambre. Le gouvernement actuel n'est en aucune manière responsable des transactions que fit feu l'hon. Thomas McGreevy, débiteur de la Province

de la somme de. \$100,000.00

Il est d'opinion que cette question devrait être discutée ouvertement et publiquement sur le parquet de la Chambre.

J'espère, M. l'Orateur, que les détails que j'ai donnés démontreront clairement, et d'une manière décisive, à la Chambre et à la Province, que le gouvernement était justifiable, en faisant l'exposé mentionné dans le discours du Trône, de déclarer que le passif de la Province avait été réduit durant l'année. Nous avons, au cours de l'administration des affaires de la Province, payé. \$138,013.14

sur le passif net de la Province.

La diminution de notre passif, de la somme de. \$138,013.14

peut être répartie comme suit :

Réduction de la dette consolidée. \$ 86,724.01

Augmentation du fonds d'amortissement de la dette consolidée. 28,202.50

Réduction de la dette non consolidée. 23,086.63

\$138,013.14

Etablie comme suit :

Surplus du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires et extraordinaires. \$ 49,095.12

Produit des ventes des terrains d'exposition, à Montréal. \$ 15,207.18

Produit des obligations du Palais de Justice de Sherbrooke. 61,050.00

Montant des obligations de l'emprunt de 1880, rachetées durant l'année. 86,724.01

Montant du fonds d'amortissement investi durant l'année. -28,202.50

Prêt, " re " asile des aliénés de Beauport, à-compte. 1,000.00

\$192,183.69

Déduction : \$241,278.81

Compagnie d'exposition Montréal. \$ 30,962.12

Palais de Justice de Sherbrooke. \$ 69,961.75

Montant payé à-compte de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. 1,341.80

Avances à diverses personnes. 1,000.00

103,265.67

\$138,013.14

DETTE CONSOLIDÉE

Au 30 juin 1904 la dette consolidée était de. \$34,771,409.49
Au 30 juin 1905 la dette consolidée non payée était de. 34,684,685.48

Réduction de la dette consolidée. \$ 86,724.01

Expliquée comme suit :

Rachat des obligations de l'emprunt de 1880. 86,724.01
La dette consolidée au 30 juin 1905 se composant des obligations et rentes dues des différents emprunts de la Province était de. 34,684,685.48
Contre laquelle le fonds d'amortissement investi, s'élevait à.. 10,182,212.35

Laissant une balance de dette consolidée, à laquelle il n'est pas pourvu, de. \$24,502,473.13

DETTE NON CONSOLIDÉE

Au 30 juin 1905 la dette non consolidée se composait de ce qui suit :

Emprunts temporaires. \$ 700,000.00
Dépôts en fidécommiss. 420,476.20
Mandats non payés. 196,985.74
Subventions aux chemins de fer accordées mais non encore gagnées. 425,787.08
Subvention au Pont sur le Saint-Laurent. 100,000.00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange. 25,218.75

\$1,868,467.77

Contre lequel il y avait :

Argent en banque. \$151,665.68
Réclamations contre particuliers et corporations pour prêts et avances. 235,828.40
387,494.08

Laissant une balance de dette non consolidée à laquelle il faut pourvoir de. \$ 1,480,973.69
soit. 23,086.63
de moins que l'année dernière.

DETTE CONSOLIDÉE ET NON CONSOLIDÉE

Montant de la dette consolidée à laquelle il n'a pas été pourvu .	\$24,502,473.13
Montant de la dette non consolidée à laquelle il n'a pas été pourvu	1,480,973.69
	<hr/>
Total de la dette à laquelle il n'a pas été pourvu	\$25,983,446.82
	<hr/>
La réduction de	23,086.63
de la dette non consolidée s'explique comme suit :	
Diminution des subventions aux chemins de fer	\$123,551.67
Augmentation des fonds en fidéicommis	\$ 11,638.05
Augmentation des mandats non payés	14,836.43
	<hr/>
	26,474.48
	<hr/>
	\$ 97,077.19
Diminution argent en banque	\$ 72,990.56
Diminution avances à diverses personnes	1,000.00
	<hr/>
	73,990.56
	<hr/>
	\$ 23,086.63
	<hr/>
Diminution de la dette consolidée	\$ 86,724.01
Diminution de la dette non consolidée	23,086.63
	<hr/>
	\$109,810.64
Augmentation du fonds d'amortissement	\$ 28,202.50
Diminution du passif	138,013.14

OPERATIONS DE CAISSE EN 1904-1905

Le 1er juillet 1904, nous avons dans différentes banques la somme de	\$ 224,656.24
sur laquelle nous avons donné des mandats au montant de	182,149.31
	<hr/>
laissant une balance nette en argent de	42,506.93
Les recettes, à compter du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, étaient comme	
Revenu ordinaire	\$ 5,039,001.07
Fonds en fidéicommis	33,100.52

Vente des terrains de l'exposition, Montréal.	15,207.18
Prêt, asile d'allénés, Beauport.	1,000.00
Palais de justice de Sherbrooke, produit de la vente des dében- tures.	61,050.00
Total.	\$ 5,149,358.77

Sur cette somme, les paiements suivants ont été faits (non compris les subventions de chemins de fer, la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. et la subvention à la compagnie du Pont de Québec), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, savoir :

Dépenses ordinaires.	\$4,937,882.77
Dépenses extraordinaires.	52,023.18
Fonds en fidécommis.	21,462.47
Paiement à la compagnie d'exposition de Montréal.	30,506.20
Frais de ventes des terrains d'exposi- tion.	455.92
Palais de justice de Sherbrooke pour construction.	69,961.75
	<hr/> 5,112,292.29

Excédent de recettes. \$ 37,066.48

Excédent de recettes. \$ 79,573.41

Les paiements au compte des subventions de chemins de fer, de construction du chemin de fer Q. M. O. & O., et de subvention à la compagnie du Pont de Québec, du 1er juillet 1904, au 30 juin 1905, ont été comme suit :

Subventions aux chemins de fer.	\$93,551.67
A la compagnie du Pont de Québec.	30,000.00
Construction du chemin de fer Q. M. O. & O.. . . .	1,341.80
	<hr/> \$ 124,893.47

Balance. \$ 45,320.06

Savoir :

Le 30 juin il y avait dans diverses banques.	\$151,665.68
Mandats non payés.	196,985.74

\$ 45,320.06

La susdite somme de. \$ 124,893.47
est à vrai dire payable à même le fonds consolidé des chemins de fer auquel il est pourvu par statut et en vertu duquel nous pouvions convenablement effectuer un emprunt.

Le fonds a été épuisé en 1902 ; depuis cette date nous avons annuellement payé les subventions de chemins de fer dues, à même le revenu ordinaire et les opérations au comptant de la Province.

Le fonds consolidé des chemins de fer doit, en conséquence, au fonds consolidé du revenu de la Province, la somme de \$322,408.68
Le Procureur-Général est actuellement à étudier certaines questions importantes relativement à l'emploi des \$ 7,600,000.00
produit des 7,000,000.00
du chemin de fer Q. M. O. & O., qui doivent nous être payées cette année par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Et l'opinion à laquelle il en arrivera guidera le gouvernement dans sa détermination à prendre, relativement à l'emprunt temporaire de \$ 700,000.00 effectué à la Banque de Montréal, lequel est porté à 4%, et à la balance des subventions de chemins de fer, payée à même le fonds consolidé du revenu, ainsi qu'à la balance restant impayée et à gagner.

REVISION DES STATUTS

Depuis la Confédération jusqu'en 1887 ou durant une période de vingt ans, il n'y a pas eu de revision de nos statuts. La loi 50 Victoria, chapitre 5, déclara qu'il était à propos de reviser certains statuts de la Province, et comme nous le savons tous, une revision eut lieu, et fut complétée en 1888.

En 1904, on a compris qu'une autre revision était nécessaire. Tous ceux qui ont quelque chose à faire avec l'administration des lois de la Province savent jusqu'à quel point cette revision est devenue nécessaire.

En conséquence, la loi 4 Edouard VII, chapitre 3, a été passée, intitulée : Loi autorisant la refonte des statuts généraux de la Province de Québec. Les sections première et deuxième pourvoient à la nomination et à la composition d'une commission qui devra accomplir ce très important travail.

Je puis dire que la Province a été particulièrement heureuse de s'assurer les services, comme président de la commission, du distingué ex-juge en chef de la Cour supérieure de la Province, et nous sommes en conséquence certains d'une revision des plus efficaces des lois statutaires générales et permanentes de la Province, et j'espère que tout le monde admettra que le coût en est raisonnable. Il y a déjà quelque temps que l'ouvrage est en marche et il a coûté à la Province au 30 juin dernier. \$ 21,419.38
La revision de 1887-88 nous a coûté. 107,999.40

Nous espérons, et j'ai la conviction que la présente revision sera complétée pour une somme moindre.

TAXES

M. l'Orateur, je crois l'occasion opportune de dire un mot de certaine législation décrétée à la dernière session, qui a donné lieu à assez de commen-

taires et tout naturellement à quelque critique aussi. Je veux parler de la loi obligeant les voyageurs de commerce qui ne résident pas dans cette Province et représentent des maisons non-canadiennes, c'est-à-dire des établissements qui n'ont pas de sièges commerciaux reconnus dans le Canada, de prendre une licence au taux de \$300.00 par année, ainsi que de la loi sur les transferts d'actions, de bons, d'obligations et d'actions-obligations.

Tout le monde admettra, je crois, qu'aucun gouvernement n'impose des taxes pour le simple plaisir de la chose. On impose des taxes,—appelez-les directes ou indirectes, nationales, provinciales ou municipales,—parce qu'il faut se procurer de l'argent, et dans certains cas pour des fins de protection, et ces taxes doivent être faites aussi équitables que possible.

Avant la Confédération, la Province disposait des impôts de douane, d'excise et autres taxes indirectes, de même aussi que de la taxe directe.

Les pères de la Confédération, dans leur sagesse, ont transporté au gouvernement de la Puissance les impôts de douane et d'excise et la taxe indirecte en général, et comme compensation, ils ont accordé à cette province une indemnité annuelle de \$70,000.00 et 80 cts par tête de la population de la Province, d'après le recensement de 1861, laquelle était de 1,111,566.

On estimait que \$1,300,000.00 devaient rencontrer les dépenses du gouvernement, et l'on ne fit aucune disposition pourvoyant à l'augmentation du subside à mesure qu'augmenterait la population.

La population de notre province s'est accrue de 1,111,566 qu'elle était en 1861, à 1,648,898 en 1901. Je crois ne pas exagérer en disant que cette population sera en 1906 de 1,700,000.

Le revenu provenant des droits de douane et d'excise s'élevait, en 1867,
à \$11,580,868.25
En 1904, il était de \$54,020,123.40
et cependant nous recevons encore la même allocation qui nous était accordée à l'époque de la Confédération.

De même que notre population a augmenté, nos dépenses ont aussi nécessairement augmenté.

L'augmentation de notre population a été une source de bénéfice pour les finances de la Puissance—mais elle a accru les charges de nos finances provinciales, et cependant la Puissance est bien lente à reconnaître et à faire son devoir.

Dans chaque état financier soumis à cette chambre par un Trésorier, depuis plusieurs années, celui-ci, après avoir énuméré les embarras et les difficultés qu'il avait eu à affronter, et les économies faites nécessairement par lui et ses collègues pour maintenir les dépenses dans la proportion des revenus ; après s'être excusé d'avoir eu à recourir à des économies de bouts de chandelles quand il aurait été possible d'user de libéralité si seulement nous

avons eu l'argent, a relevé le ton de ses explications et de ses excuses, en proclamant la confiante assurance que les gouvernants d'Ottawa, hommes à l'esprit droit, juste et patriotique, reconnaissant que ce qui contribuait partiellement à l'acquittement de nos charges, contribuait dans une plus grande mesure à la prospérité du Dominion, nous accorderaient, à une date prochaine, un rajustement et une augmentation de notre subside sur le revenu fédéral.

J'avoue, M. l'Orateur, que je me suis rendu coupable de la même confiance ingénue : dans mes deux derniers états financiers, j'ai marché sur les brisées des mes prédécesseurs, et j'ai parlé avec espoir et confiance d'un règlement final de la question avant mon prochain budget. Il est vrai que je n'ai pas compris dans mes prévisions du revenu probable de la Province, pour l'année suivante, ce que j'aurais cru être une augmentation juste et équitable de notre subside du Dominion sous ce chapitre. Je réservais cela pour vous surprendre et vous faire plaisir, et pour augmenter d'autant mon surplus. Je n'inclurai pas davantage aujourd'hui cette aubaine dans mes prévisions du revenu de l'an prochain, et je ne vous donnerai pas à espérer que vous pourrez, à cause de cela, compter sur une augmentation sensible des octrois, l'an prochain, pour subvenir aux besoins de vos comtés.

Nous comptons encore sur le rajustement, car je suis sûr qu'il se fera, mais, M. l'Orateur, je crains bien que la réalisation de cette espérance ne soit ajournée. Tout au moins, je me dispenserai de donner à cette Chambre, ou au peuple représenté dans cette Chambre, aucun espoir certain de voir augmenter, l'an prochain, notre revenu provenant de cette source, et je n'ai pas besoin de vous dire combien les autorités d'Ottawa m'ont déconcerté en me forçant de faire cet aveu.

C'est parce que notre population augmente, parce que la limite des établissements se recule de plus en plus, à mesure que l'on ouvre à la colonisation de nouveaux et importants districts, parce que cela, ainsi que le développement et le progrès qui s'opèrent autour de nous, a pour conséquence nécessaire une augmentation de dépenses, que nous devons, en attendant le règlement de cette question, trouver de nouvelles sources de revenu.

Nous avons cru que les maisons d'affaires étrangères au Canada, qui viennent faire concurrence à nos manufacturiers, à nos corporations et établissements de gros et de détails, qui sont taxés d'une manière et de l'autre pour défrayer les dépenses du gouvernement municipal et provincial, devaient aussi contribuer au revenu provincial.

Nous avons considéré que l'exemption de cette contribution équivalait à une préférence en faveur d'établissements de commerce étrangers au Canada, et qui n'avaient aucun droit de s'attendre à cette préférence. Nous avons cru que ce principe était juste et patriotique, et que son application,

tout en nous donnant plusieurs milliers de plastres de revenu, tendait en même temps à faire disparaître la préférence dont les maisons étrangères avaient joui jusqu'à présent.

Nonobstant ce qui a été écrit et dit pour critiquer et condamner le principe de la loi, nous n'avons pas changé d'opinion, et je puis dire que nous avons été soutenus en cela, par une partie importante de la presse et par des hommes influents du commerce de gros et de détail de cette province.

Il est rare qu'une loi semblable se trouve à fonctionner d'une façon satisfaisante dès qu'on commence à en faire l'application.

C'est une pièce nouvelle dans le rouage. L'essai que nous avons fait de la loi a fait voir qu'elle peut être amendée en certains détails, de manière à bénéficier, à la fois, aux intérêts du commerce et au revenu de la province. A cette fin, on a demandé l'avis de personnes dont l'habileté et l'expérience peuvent être d'un très grand secours, et des amendements importants à cette loi vous seront soumis.

TAXE SUR LES OPERATIONS DE LA BOURSE

Une autre source de revenu qui a été ouverte à la dernière session, qui a eu aussi ses adversaires et ses critiques, c'est la taxe sur les actions, les bons, les obligations et les actions-obligations. Et c'était aussi un essai. Il a été nécessaire de passer un certain nombre de règlements par ordre en conseil, interprétant et élucidant des questions qui prétaient au doute, ce que cette Chambre sera appelée à confirmer et ratifier au moyen d'une loi qui vous sera soumise.

J'ai apporté beaucoup de soin à l'étude de cette loi depuis qu'elle est entrée en vigueur.

J'ai constaté, je regrette de le dire, qu'un certain nombre de ceux qui font commerce de ces valeurs, soit par eux-mêmes ou par des agents, tendent à éluder cette taxe. Des amendements importants ayant pour effet de rendre la loi plus efficace et plus difficile à éluder, et par conséquent plus lucrative, seront soumis à votre considération.

CONCLUSION

En terminant, M. l'Orateur, je désire remercier la Chambre pour la patience avec laquelle elle a bien voulu écouter cet exposé un peu long et un peu détaillé de l'état financier de la Province, et des opérations du dernier exercice.

J'ai cru opportun d'entrer dans plus de détails sur notre condition financière qu'on ne le fait ordinairement en telle occurrence, à cause de certaines remarques, faites par un honorable membre qui se disait un partisan du gouvernement, lequel croyait jouir de sa confiance, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, et à cause des dires de certaine presse de cette province, qui, ignorant pitoyablement notre vraie condition finan-

cière tout en prétendant fort bien la connaître, se rend coupable d'une grande injustice envers le gouvernement et d'une injure manifeste à l'adresse de la Province, en insinuant, et même en affirmant que nous dissimulons aux yeux du public l'état exact de nos finances,—parce que nous ne dirions qu'une partie de la vérité,—et que si nous disions toute la vérité, on verrait que notre situation est pire que nous ne voulons bien l'admettre.

M. l'Orateur, nous nous attendons à ce que nos adversaires critiquent nos actes d'administration et contestent nos conclusions, et si la partie du discours du trône qui fait allusion à nos finances avait été critiquée en termes généraux par un adversaire, j'aurais laissé passer cette attaque avec la réponse usuelle ; mais lorsqu'un membre de la Chambre, se prétendant encore partisan du gouvernement, en termes précis et délibérément, a déclaré que ce paragraphe récèle une fausseté, et nié que nous ayons réduit la dette ou que nous ayons un surplus, je me suis dit que peut-être quelques citoyens trop confiants qui n'ont pas occupé de sièges en cette Chambre, durant les cinq dernières années, et, par conséquent, n'ont pas eu l'avantage de pouvoir juger de la valeur de cette dénégation, pourraient laisser quelque inquiétude s'introduire dans leur esprit. Et voilà pourquoi j'ai cru que cette dénégation devait être réfutée d'une manière concluante et une fois pour toutes.

L'état que je vous ai soumis, avec de plus amples détails que d'ordinaire, est exact et honnête en tout point ; il contient des résultats et des conclusions corrects et inattaquables, sans aucune réserve, manipulation ou jonglerie ultérieure, comme se plaisent à l'insinuer certaines gens.

M. l'Orateur, nous pouvons bien ne pas être des Bayards de la finance, il peut se faire que nous ne puissions accomplir ce que des mortels ordinaires trouvent impossible, mais, monsieur, j'affirme sans craindre la contradiction et la discussion, que mes collègues et moi nous avons administré honnêtement, pratiquement et le mieux que nous l'avons pu, les affaires de notre province, dans l'intérêt général du peuple, en ayant toujours présent à l'esprit l'engagement contracté en 1897 et renouvelé en 1900 et 1904 par le grand parti dont nous sommes membres, de tenir les dépenses dans la proportion des revenus.

Je suis sûr, M. l'Orateur, que cette Chambre a été heureuse de voir que notre condition financière se confirme et que l'engagement pris par le parti est toujours respecté.

Elle aimera aussi à apprendre que nous avons en même temps donné une aide généreuse aux divers ministères du gouvernement.

Notre province est vaste,—elle occupe la position centrale dans la confédération,—elle est, comme je l'ai déjà dit, le coeur même du Dominion. Ses progrès sous le rapport de l'instruction, de l'agriculture, du commerce et des

entreprises mercantiles et manufacturières en général, sont choses essentielles, si elle veut conserver la position éminente qu'elle occupe dans cet immense pays.

Nous n'avons peut-être pas fait pour l'instruction publique, la colonisation et l'agriculture tout ce que nous aurions voulu faire et tout ce que nous aurions fait si une aussi grande partie de notre revenu n'avait pas été hypothéquée au paiement de l'intérêt de notre dette ; mais, au moins, on devra admettre que nous avons fait tout ce qu'il nous était possible de faire avec les moyens mis à notre disposition.

Que nous ayons réussi au-delà des prévisions et au-delà de tout blâme, et que nous ayons justifié nos prétentions à la confiance de l'électorat, voilà ce dont nous trouvons une preuve certaine et incontestable dans le progrès et la prospérité de notre population, le respect de nos lois et de nos institutions, la paix, le contentement et le bonheur qui règnent partout.

L'état de choses stimulant et encourageant que je signalais lorsque j'ai fait mon dernier exposé financier s'affirme encore mieux aujourd'hui qu'il y a un an.

La stabilité de notre système de gouvernement, l'économie du peuple, son énergie et son activité, l'entente cordiale entre les races, l'esprit d'indépendance, la confiance en soi-même, dans le pays et en son avenir, tout cela avec les grandes ressources de la Province, ses grandes voies fluviales, ses vastes zones forestières, ses pouvoirs hydrauliques, ses minéraux, sa position géographique dans le Dominion, a continué d'appeler l'attention du monde et d'attirer ici des gens et du capital plus qu'en toute autre période de notre histoire.

Continuons donc de suivre cette politique sage, prudente, progressive avec modération, mais stable et sûre qui fut la nôtre, et qui a été si éloquemment appréciée dans la presse, même celle de nos adversaires, plutôt que d'en revenir à la politique d'imprévoyance et d'extravagance, peut-être plus brillante et plus attrayante, d'une époque qui s'efface aujourd'hui quelque peu dans l'ombre et l'éloignement du passé, et continuons à nous rendre dignes de cette grande confiance que l'on nous a témoignée.

M. l'Orateur, j'ai maintenant l'honneur de vous proposer de quitter le fauteuil et que la Chambre siège en comité des subsides.

APPENDICE

ETATS FINANCIERS

ETAT A.

ETAT DES PAIEMENTS (non-compris les subsides de chemins de fer et de ponts, et les obligations rachetées en conversion de la dette) ; et des RECETTES (non compris le produit de fonds émis en conversion de la dette) : pour les cinq années échéant le 30 juin 1905.

Année	Paiements	Recettes	Excédent des Paiements	Excédent des Recettes
1900-01	\$4,561,656.73	\$4,745,190 47	\$183,533.74
1901-02	4,573,770.66	4,601,029 81	27,259.15
1902-03	4,702,629.88	4,746,357.98	43,728.10
1903-04	4,892,012.74	4,995,118.26	103,105.52
1904.05	5,112,292.29	5,149,358.77	37,066.48

ETAT B.

1900-01.

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$74,946 67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,492,092 44	
Dépenses extraordinaires, (édifices publiques).....	24,165 18	
	<u> </u>	\$4,516,257 62
Dépenses, ventes de propriétés.....		296 40
Paiements sur dépôts en fidéicommis.....		45,102 71
		<u> </u>
		\$4,561,656 73

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$4,563,432 18	
Propriété, coin des rues Grande Allée et Claire Fontaine, prix de la partie vendue.....	15,000 00	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	31,046 89	
Dépôts de fonds en fidéicommis.....	135,711 40	
	<u> </u>	\$4,745,190 47
Excédent des recettes.....		<u><u>\$ 183,533 74</u></u>

1901-02.

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$74,849.34 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,470,332 15	
Dépenses extraordinaires (édifice public).....	20,345 17	
	<u> </u>	\$4,490,677 32
La Cie. de l'Exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'exposition..		18,004 29
Dépenses, ventes de propriétés.....		266 61
Paiement sur dépôts en fidéicommis.....		64,822 44
		<u> </u>
		\$4,573,770 66

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$4,515,169 88	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	19,224 39	
Dépôts de fonds en fidéicommis.....	66,635 54	
	<u> </u>	4,601,029 81
Excédent des recettes.....		<u><u>\$ 27,259 15</u></u>

1902-03.

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$81,857.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,580,616 88	
Dépenses extraordinaires (édifices publics)...	65,443 77	
	<hr/>	\$4,596,060 65
La Cie de l'Exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'Exposition.		5,824 72
Paiements sur dépôts en fidéicommiss.....		100,744 51
		<hr/>
		\$ 4,702,629 88

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$4,699,772 87	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	7,019 34	
Propriété, coin des rues Grande Allée et Claire Fontaine, prix de la partie vendue.....	3,124 15	
Balance du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 17 février 1875.....	7,500 00	
Dépôts de fonds en fidéicommiss.....	28,941 62	
	<hr/>	\$4,746,357 92
		<hr/>
Excédent des recettes		\$ 43,728 10

1903-04.

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$36,334.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,744,969 24	
Dépenses extraordinaires (édifices publics)...	50,500 00	
	<hr/>	\$4,795,469 24
La Cie. de l'Exposition de Montréal du produit des ventes de terrains de l'Exposition.		35,824 72
Dépenses, ventes de propriété.....		305 45
Palais de Justice de Sherbrooke.....		25,390 46
Paiements sur dépôts en fidéicommiss.....		35,022 87
		<hr/>
		\$4,892,012 74

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$4,880,686 54	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes... ..	23,555 65	
Prêt re Asile d'aliénés de Beauport, Soeurs de la Charité, à compte.....	1,000 00	
Palais de Justice de Sherbrooke.....	15,000 00	
Dépôts de fonds en fidéicommiss.....	74,876 07	
	<hr/>	\$4,995,118 26
		<hr/>
Excédent des recettes.		\$ 103,105 52

1904-05.

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$86,724.01 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,937,882 67	
Dépenses extraordinaires (édifices publics)....	52,023 18	
		<u>\$4,989,905 95</u>
La Cie de l'Exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'Exposition.....		30,506 20
Dépenses, ventes de propriétés.....		455 92
Palais de Justice de Sherbrooke.....		69,961 75
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		21,462 47
		<u>\$5,112,292 29</u>

RECETTES :

Revenu ordinaires.....	\$5,039,001 07	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	15,207 18	
Prêt re Asile d'aliénés de Beauport, Sœurs de la Charité, à compte.....	1,000 00	
Palais de Justice de Sherbrooke.....	61,050 00	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	33,100 52	
		<u>5,149,358 77</u>
Excédent des recettes.....	\$	<u>37,066 48</u>

ETAT C.
RECETTES

	1900-01		1901-02		1902-1903		1903 04		1904-05	
	\$	c								
Puissance du Canada	1,279,987	29	1,279,105	57	1,281,603	17	1,282,042	08	1,269,262	88
Terres, Mines et Pêcheries.....	1,471,003	86	1,291,111	75	1,455,386	46	1,360,855	72	1,602,390	24
Timbres judiciaires.....	187,723	40	191,146	90	190,045	30	197,113	30	211,471	90
do d'enregistrement.....	64,445	90	65,632	69	73,290	20	71,898	70	78,485	15
Fonds de bâties et des jurés.....	21 635	34	29,231	26	92,737	73	24,032	15	29,720	76
Honoraires judiciaires.....	15,719	58	9,915	21	10,524	67	10,834	73	5,646	02
Municipalités, pour l'entretien des prison- niers	11,789	01	12,799	27	10,801	46	8,879	80	16,020	90
Palais de Justice de Montréal.....	4,620	58	3,964	67	3,990	98	3,753	83	1,342	79
Prison de Montréal.....	76	87	865	24	2,186	39	103	58	162	43
Gardes des prisons de Montréal et Québec..	4,000	00	4,000	00	4,000	00	4,400	00	4,000	00
Gain des prisonniers, prison de Québec....	71	20	473	11	146	81	64	60		
Amendes, justice.....	181	50	1,289	25						
Honoraires du grand connétable, Québec ...	404	94	597	22	675	95	617	91	920	32
Licences	661,968	23	681,229	18	692,602	07	705,338	98	745,310	26
Taxes directes sur les corporations commer- ciales.....	214,157	63	231,695	13	226,338	23	260,545	88	303,882	43
Taxes sur transports de propriétés (arrérages) do directes sur certaines personnes do	137	10	106	30	153	20	42	60	5	30
Licences de manufactures et de commerce (arrérages).....	372	00	110	00						
Droits sur succession	163,511	38	222 763	73	153,820	55	449,532	47	183,382	19
Commission sur honoraires d'officiers publics	4,696	41	6,299	81	6,710	80	7,115	54	9,601	86
Commission sur renouvellement d'hypo- thèques	115	27	134	25	79	16	71	86	89	19
Législation.....	14,084	67	14,682	45	15,538	95	13,452	88	12,877	10
Asiles d'aliénés, contributions municipales . do patients payants.....	69,135	53	75,139	63	85,675	89	88,969	32	112,481	56
Ecoles d'industrie et de réforme.....	2,202	98	4,484	85	3,810	69	3,124	75	3,548	78
Gazette officielle de Québec.....	23,595	03	24,539	68	20,893	36	23,400	23	23,446	51
Revenu casuel.....	16,635	91	18,246	74	18,244	94	14,590	40	16,569	80
Service civil, contributions pour pensions...	11,138	02	9,599	17	9,219	41	11,144	19	20,733	17
Compagnies d'assurances provinciales, dé- penses d'inspection.....	5,188	69	5,057	58	4,964	68	4,882	10	5,190	90
Travaux et édifices publics, loyers, etc.....	472	01	637	06	447	45	609	13	503	91
Inspection des chemins de fer.....	764	60	1,697	22	1,041	60	1,135	60	1,087	60
Intérêts sur prêts et dépôts.....	228	00	60	00					132	00
Prime, escompte et change.....	10,557	03	13,600	56	12,447	95	12,062	37	17,253	65
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	3,358	71	2,917	61	2,824	69	5,631	71	3,910	76
Prêt aux incendiés de Québec.....	300,117	93	300,056	59	306,216	67	305,024	74	318,148	77
Remboursements au fonds de subventions de chemins de fer.....			50	00						
	326	08	11,930	20	8,353	46	9,415	39	41,421	92
	4,563,432	18	4,515,169	88	4,699,772	87	4,880,686	54	5,039,001	07
Propriété, coin des rues Grande Allée et Claire Fontaine, Québec, prix des parties vendues	15,000	00			3,124	15				
Terrains de l'exposition de Montréal, compte des ventes.....	31,046	89	19,224	39	7,019	34	23,555	65	15,207	18
Balance du prêt à l'asile d'aliénés de Beau- port, 17 février 1875					7,500	00				
Acompte du prêt à l'asile d'aliénés de Beau- port, 1 mai 1895.....							1,000	00	1,000	00
Palais de Justice de Sherbrooke.....							15,000	00	61,050	00
Fonds en fidéi-commis, savoir :—										
Fonds de pensions des instituteurs	1,333	38	1,050	71	4,872	84	2,505	13	2,310	41

ETAT C.—(Suite).

RECETTES

	1900-01		1901-02		1902-03		1903-04		1904-05	
	\$	c								
Fonds d'amortissement de la cité de Hull. . .	189	65	195	92	201	32	8,523	97	8,686	88
do do do Pointe à Gatineau	150	00	130	00	264	59	190	18
Héritiers et succession F. E. Roy.....	891	41	905	80	921	05	142	00	141	70
Fonds de licences de mariage:.....	7,416	00	7,668	25	7,812	00	9,108	00	8,178	00
Cautionnement des officiers publics.....	1,566	60	1,447	76	1,000	00	2,376	90	1,611	03
Dépôts en vertu de l'Acte 59 Vict., chap. 34.	5,000	00	1,000	00
Débetures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement.....	1,057	92	1,089	66	1,122	35	1,156	02	1,190	70
Taxe du Palais de Justice de Québec.....	14,612	90	17,473	84	12,527	47	13,372	32	10,505	64
Dépôts en vertu de l'Acte 63 Vict., ch. 44 . . .	20,000	00	20,000	00
Dépôts spéciaux, feux à Spencer-Wood.	51	00	6,641	60
Fonds de bâtisses et des jurés, district d'Ot- tawa, assurance sur le Palais de Justice et Prison et sur mobilier.....	38,442	54
Ville de Salaberry de Valleyfield, dépôt en vertu de l'Acte 1 Ed. VII, ch. 4.....	50,000	00	a.....
Transit Insurance Co; Dépôt en vertu de l'Acte 63 Vict., ch. 91.....	5,000	00	292	05
Dépôt spécial, feu au Palais de Justice, Chicoutimi.....	32	00
Dépôt spécial, feu à la maison de l'assistant- géolier, Québec.....	20	00
Dépôt re refus de licence à Jean Fradette, St-Gervais.....	200	00
Assurance Mont Royal: Dépôt en vertu de l'Acte 2 Ed. VII, chap. 67.....	25,000	00
Dépôt spécial re Vandal & La Banque Molson	11,501	55
Fonds du Palais de Justice de Sherbrooke..	184	11
Produits de fonds inscrits émanés en conso- lidation de la dette.....	4,745,190	47	4,601,029	81	4,746,357	98	4,995,118	26	5,149,358	77
En caisse au 1er juillet de chaque année.	68,068	12	10,978	66	31,771	10	197,114	26	224,656	24
	160,425	05	295,328	70	139,632	92	197,114	26	224,656	24
	4,973,683	64	4,907,337	17	4,917,762	00	5,192,232	52	5,374,015	01

ETAT D.

PAIEMENTS

	1900-01		1901-02		1902-03		1903-04		1904-05	
	\$	c								
Dettes publiques	1,549,275	94	1,542,140	79	1,577,683	19	1,607,902	41	1,601,659	22
Législation.....	235,596	09	207,720	63	202,432	34	233,705	01	276,938	75
Gouvernement civil.....	278,307	42	271,891	16	272,437	61	273,915	12	282,980	26
Administration de la justice.....	569,911	12	618,315	23	605,858	45	628,835	88	650,863	14
Ecoles d'industrie et de réforme.....	60,000	00	60,000	00	60,000	00	58,650	36	57,565	53
Instruction publique (y compris les écoles du soir).....	468,089	68	469,184	79	468,074	00	479,589	50	483,460	00
Agriculture.....	200,217	13	217,358	69	234,162	04	347,850	00	305,637	23
Colonisation.....	119,000	00	112,540	00	110,500	00	136,000	00	136,000	00
Immigration.....	4,249	59	4,250	00	4,250	00	4,250	00	4,500	00
Travaux et édifices publics :										
Ordinaires.....	123,390	61	99,348	09	103,099	21	136,519	43	134,824	11
Extraordinaires.....	24,165	18	20,345	17	65,443	77	50,500	00	52,023	18
Asiles des aliénés.....	353,825	00	353,825	00	353,825	00	365,825	00	405,415	54
Institutions de bienfaisance.....	44,570	75	45,210	75	45,210	75	45,210	75	45,210	75
Terres, mines et pêcheries.....	208,815	16	204,043	83	217,051	89	213,802	03	228,362	22
Charges sur le revenu (y compris les paiements faits par les Shérifs sur leurs perceptions).....	132,655	41	139,946	37	142,730	06	191,496	17	140,213	17
Services divers.....	144,188	54	124,556	79	133,402	34	121,417	58	124,252	85
	4,516,257	62	4,490,677	32	4,596,060	65	4,795,469	24	4,989,905	95
La Cie d'exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'exposition.			18,004	29	5,824	72	35,824	72	30,506	20
Dépenses, ventes de propriété.....	296	40	266	61			305	45	455	92
Palais de Justice de Sherbrooke.....							25,390	46	69,961	75
Fonds en fidéi-commis.....	45,102	71	64,822	44	100,744	51	35,022	87	21,462	47
	4,561,656	73	4,573,770	66	4,702,629	88	4,892,027	74	5,112,292	29
Subventions aux chemins de fer et Q. M. O. & O.	93,318	10	38,969	27	8,500	00	82,090	33	94,893	47
Subventions au pont de Québec.....	30,000	00	30,000	00	30,000	00	30,000	00	30,000	00
	4,684,974	83	4,642,739	93	4,741,129	88	5,004,103	07	5,237,185	76
Rachat de la dette par conversion :										
Partie emprunt 1882 et prime.....	33,603	36	7,783	75	15,960	76				
do do 1888 do.....	29,116	78	528	47	15,810	34				
do do 1894 do.....	5,347	98	2,666	44						
	4,753,042	95	4,653,718	59	4,772,900	98	5,004,103	07	5,237,185	76
Ajoutez : Paiements de mandats impayés au commencement de chaque année	132,666	93	207,354	94	93,369	23	145,622	52	182,149	31
	4,885,709	88	4,861,073	53	4,866,270	26	5,149,725	59	5,419,335	07
Déduisez : Mandats impayés à la fin de chaque année	207,354	94	93,369	28	145,622	52	182,149	31	196,985	74
	4,678,354	94	4,767,704	25	4,720,647	74	4,967,576	28	5,222,349	33

ETAT E.

Recettes probables, 1906-1907

Puissance du Canada :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.	\$959,252.80
Intérêts sur fonds en fidéicommiss.	71,954.54
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.	127,460.68
Intérêt sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8.	107,730.00

\$1,266,398.02

Intérêts :

Intérêt sur partie prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	60,000.00	
Intérêts sur prêts et dépôts.	14,000.00	
		<u>74,000.00</u>
Terres et Forêts.		1,230,000.00
Mines.		10,000.00
Pêcheries.		76,000.00

Administration de la justice :

Timbres judiciaires.	220,000.00	
Honoraires judiciaires.	6,000.00	
Fonds de bâttisses et de jurés.	30,000.00	
Entretien des prisonniers.	13,000.00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.	4,000.00	
Prison de Montréal.	200.00	
Palais de Justice de Montréal.	1,500.00	
Honoraires du grand connétable, Québec.	600.00	
		<u>275,300.00</u>

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des regis- trateurs salariés).		78,000.00
Licences.		775,000.00
Taxes directes sur les corporations commerciales.		315,000.00
Droits sur successions.		300,000.00
Taxes sur transfert d'actions et obligations.		50,000.00
Commissions sur honoraires d'officiers publics.		9,000.00
do sur renouvellement d'hypothèques.		100.00
Entretien des aliénés.		118,500.00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de ré- forme.		24,000.00
Législation.		10,450.00
"Gazette Officielle".		17,400.00
Loyers d'édifices publics.		1,200.00
Revenu casuel.		15,000.00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.		1,000.00
Contributions aux pensions, service civil.		5,000.00
Prime, escompte et change.		3,500.00
Taxes sur les subventions de chemins de fer.		<u>20,000.00</u>

\$4,674,848.02

ETAT F.

Dépenses probables, 1906-1907

Dette publique.	\$1,335,206.50
Législation.	218,485.10
Gouvernement civil.	312,028.50
Administration de la justice.	659,062.46
Instruction publique.	538,960.00
Colonisation.	140,750.00
Mines et pêcheries.	50,000.00
Travaux Publics, (Ordinaire).	\$138,744.76
do (Extraordinaire).	68,607.60
	<hr/>
	207,352.36
Travail.	12,400.00
Agriculture.	232,400.00
Terres et forêts.	185,800.00
Asiles d'aliénés.	419,325.00
Ecoles d'industrie et de réforme.	60,000.00
Institutions de bienfaisance.	45,323.25
Charges sur le revenu.	125,500.00
Services divers.	101,400.00
	<hr/>
	\$4,643,993.17
Subventions de chemins de fer.	34,095.80
	<hr/>
	\$4,678,088.97

ETAT G.

Etat approximatif du passif et de l'actif de la Province de Québec

au 30 Juin 1905

PASSIF

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.	\$32,941,158.65	
Augmentation du capital par conversion.	1,743,526.83	
		<u>\$34,684,685.48</u>
Emprunt temporaire.		700,000.00
Dépôt en fidéicommis.		420,476.20
Mandats impayés.		196,985.74
Subventions en argent aux chemins de fer, autorisées mais non encore dues.	43,375.50	
Subventions en terres aux chemins de fer converties en argent, à 52½ cts par acre, autorisées mais non encore dues.	382,411.58	
		<u>425,787.08</u>
Octroi pour le pont sur le fleuve St-Laurent à Québec.		100,000.00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.		25,218.75
Obligations du Palais de Justice de Québec.		133,200.00
		<u>\$36,686,353.25</u>

ACTIF

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. déposée en banque.	\$422,800 00	
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en obligations de la province de Québec, emprunt de 1878.	29,000 00	
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en obligations du palais de justice de Québec.	133,200 00	
Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. & O. placée en obligations de la cité de Québec.	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
		<u>7,600,000 00</u>

Rentes inscrites 3%, province de Québec.	188,212 35	
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.	2,394,000 00	
Argent en banque.	151,665 68	
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.	5,391 11	
Réclamation "in re" feu l'honorable Thomas McGreevy.	100,000 00	
Avances à divers.	130,437 29	
Taxe du Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.	133,200 00	
		<hr/>
		10,702,906.43
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1905.		\$25,983,446 82